

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 1<sup>re</sup> Législature

### 2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 65<sup>e</sup> SEANCE

### 2<sup>e</sup> Séance du Lundi 16 Juillet 1962.

#### SOMMAIRE

1. — Rappels au règlement (p. 2505).  
MM. Darchicourt, Comte-Offenbach, le président.
2. — Loi de finances rectificative pour 1962. — Suite de la discussion et vote sur la motion de censure (p. 2506).  
MM. Japiot, Thomazo, Junot, Bourne, Nader, Claudius Petit, Legendre, Guy Mollet.  
M. Pompidou, Premier ministre.  
Suspension et reprise de la séance.  
Explications de vote : MM. Fabre, Schmittlein, Jean-Paul David, Kir.  
Scrutin à la tribune sur la motion de censure. — Rejet de la motion de censure et adoption des articles 45 et 46 et de l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour l'exercice 1962 dans le texte du Gouvernement, modifié par les amendements votés par l'Assemblée nationale.
3. — Dépôt de rapports (p. 2523).
4. — Ordre du jour (p. 2523).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à vingt et une heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Darchicourt, pour un rappel au règlement.

M. Fernand Darchicourt. Monsieur le président, quelques instants avant la fin de la séance précédente, M. le président Montalat nous a donné lecture d'un ordre du jour complémentaire portant sur les travaux qui vont accaparer tous nos instants cette semaine. Je veux, à ce propos, marquer notre étonnement et renouveler la protestation du groupe socialiste.

La semaine dernière un débat s'est engagé sur plusieurs propositions de loi — dont l'une émanant de notre groupe —

✱

ayant pour objet d'assurer une protection accrue, sur le plan législatif et pratique, des aveugles et des infirmes civils. Ce débat a été interrompu.

Lors de la précédente communication de l'ordre du jour de l'Assemblée, nous avons déjà marqué notre étonnement et élevé une protestation contre le fait que cette discussion n'était pas reprise. Il en est de même ce soir.

Je suis d'autant plus étonné que le Gouvernement avait accepté l'inscription de ce débat à l'ordre du jour, que le rapport correspondant a été adopté à l'unanimité par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et que cette affaire n'a aucune incidence financière.

Il est certes question — je l'admets fort bien, en ce qui me concerne — d'un débat sur la protection des cultures contre les dégâts causés par le gibier, mais il nous semble que la protection des aveugles et des infirmes civils eût mérité un meilleur sort et davantage de bonne volonté de la part du Gouvernement en la circonstance. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. Pierre Comte-Offenbach. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Comte-Offenbach pour un rappel au règlement.

M. Pierre Comte-Offenbach. Monsieur le président, mes chers collègues, je désire unir ma voix à celle de M. Darchicourt.

Il se trouve, en effet, que je suis le signataire d'une proposition de loi rigoureusement parallèle à celle déposée par le groupe socialiste. Il se trouve que le groupe indépendant, pour qui je n'interviens pas, mais que j'associe dans ma pensée amicale, a aussi déposé une proposition de loi analogue. Il se trouve que le groupe M. R. P. en a fait autant. C'est dire que dans cette circonstance l'unanimité s'est faite sur les bancs de l'Assemblée pour que ce problème grave et important de l'aide sociale aux aveugles et grands infirmes soit pris en considération.

Monsieur le président, j'ai eu l'honneur de proposer à l'Assemblée la réparation des dégâts importants causés aux récoltes par le gibier. M. Darchicourt vient d'y faire allusion, mais je regrette que ce soit pour s'en étonner, car il ne saurait contester que l'agriculture doit être défendue et bien défendue. Il n'en demeure pas moins qu'il doit y avoir place avant la fin de cette session pour la discussion du sujet si grave et si douloureux qui vient d'être évoqué et auquel nous pouvons apporter de sérieux remèdes.

Me tournant donc vers M. le ministre des finances et vers M. le Premier ministre, je leur demande de façon instante de nous donner l'assurance formelle que sera étudiée sérieusement la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour ce problème que nous avons, par notre volonté commune, réussi à dépolitiser. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et sur divers bancs.*)

**M. le président.** Je ne peux que donner acte à M. Darchicourt et à M. Comte-Offenbach de leur protestation, la présidence ne pouvant rien en la matière. Je pense donc que, mercredi prochain, à la conférence des présidents — de qui relève cette affaire — les présidents des groupes cités demanderont unanimement l'établissement d'un ordre du jour complémentaire et l'inscription de cette importante question.

— 2 —

#### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1962

##### Suite de la discussion et vote sur la motion de censure.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion et le vote sur la motion de censure.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Japiot. (*Applaudissements à droite.*)

**M. François Japiot.** Monsieur le Premier ministre, un chansonnier devenu célèbre en imitant qui vous savez provoque les rires de son public chaque fois qu'il prononce le mot « ambiguïté ». L'intonation a sa part dans ce succès, mais plus profondément je me demande si le bon peuple de France n'obéit pas à un vieux réflexe qui l'a toujours conduit à rire du mal dont il souffre plus ou moins consciemment.

Si l'Histoire retiendra sans doute à l'actif des quatre premières années de la V<sup>e</sup> République un certain nombre de résultats heureux, dont le redressement financier ne sera pas le moindre, elle mettra au passif les incessantes équivoques qui auront jalonné sa route d'une façon dangereuse et souvent dramatique. Je le dis sans passion et je voudrais n'en déchaîner aucune en faisant cette constatation, mais trop de contradictions ont marqué la politique du pouvoir depuis quatre ans pour que la confiance de beaucoup d'entre nous ne puisse être aujourd'hui celle dont avait bénéficié votre prédécesseur à l'aube de cette législature. Si la majorité d'alors n'a gardé ni son importance numérique, ni sa solidité, n'en cherchez pas ailleurs les causes.

Certes la politique n'est pas chose simple et il est parfois nécessaire de la tracer en lignes courbes. Mais il faut avouer qu'il était bien difficile, en 1958, d'interpréter le « je vous ai compris » du forum d'Alger et le « vive l'Algérie française » de Mostaganem comme le premier maillon d'une chaîne dont l'autre extrémité devait être le dégageant actuel. (*Applaudissements à droite.*)

Ne soyez donc pas surpris que, dans la vue prospective de ce qui sera notre politique étrangère et militaire des années futures, nous soyons attentifs non seulement à la première étape que l'on veut nous faire franchir présentement, mais aussi à toutes celles qui en seront la suite inéluctable.

C'est pourquoi ceux qui, comme moi, sont, en leur âme et conscience, convaincus qu'une force de frappe exclusivement nationale est une erreur aux très lourdes conséquences, ne peuvent, malgré la relative modestie du maillon qui figure au collectif de 1962, cautionner avec lui toute la chaîne à laquelle il est lié.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit à cette tribune, il y a près de deux ans, et que rien n'a démenti depuis, bien au contraire. Il n'était pas, d'ailleurs, besoin d'être expert pour annoncer, par exemple que le coût réel de l'usine de Pierrelatte serait égal à plusieurs fois celui qui était avancé alors. Les 150 milliards d'anciens francs sont aujourd'hui triplés. Mais que sera-ce au terme de l'opération ?

Si le Gouvernement prenait l'engagement, par exemple, pour tout dépassement de ce chiffre, d'inscrire l'équivalent au budget de l'aide aux vieillards, je parierais volontiers que ceux-ci pourraient, dans les années futures, être satisfaits.

Encore n'est-ce là qu'un aspect du problème ! Tout confirme également ce que nous avons été plusieurs à prédire, en ce qui concerne les vecteurs capables de transporter, dans un avenir plus ou moins lointain, nos bombes vers leur éventuel objectif.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les progrès de l'interception semblent, pour le moment, beaucoup plus rapides que ceux des moyens que nous pouvons, à nous seuls, mettre en œuvre pour y échapper. Et ce n'est pas la solution d'un ravitaillement en plein vol — quelques centaines de kilomètres de l'adversaire supposé qui, dans l'immédiat, puisse, si j'ose dire, nous rassurer.

Car — ce n'est pas là le moindre danger contre lequel nous ayons le droit de rester passifs — la force de frappe nous est présentée comme capable de dissuader n'importe quel agresseur. Plusieurs orateurs ont fait aujourd'hui et la semaine dernière justice de cette thèse séduisante, mais fallacieuse.

L'incomplète ligne Maginot endormit jadis, dans un sentiment d'illusoire sécurité, l'opinion publique française. Ne renouvelons pas une erreur analogue en nous croyant invulnérables, sous le prétexte que notre prétendue protection, nous ayant coûté très cher, doit forcément être efficace.

En quoi nos quelques bombes feraient-elles peur à un adversaire comme l'U. R. S. S., si nous l'en menaçons ? Avec le risque — très problématique d'ailleurs, vu ses moyens d'interception — qu'elle aurait de voir deux de ses villes plus ou moins atteintes, pouvons-nous mettre en balance notre risque de voir la France anéantie en quelques instants ? Singulière partie de poker !

Mais j'ai parlé d'équivoques et c'est contre elles que je veux ici résolument m'élever.

Des voix inspirées ont dit : « Quoi ? Certains députés veulent rejeter le collectif ? Alors, vont-ils repousser, par le fait même, les crédits destinés aux vieillards et aux rapatriés ? »

Mais enfin, qui nous impose un vote bloqué ? (*Applaudissements à droite, sur certains bancs au centre, sur certains bancs à gauche, au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Et sous le prétexte qu'il y a des carottes ou des pommes de terre sur le dessus du panier, devons-nous accepter, au nom de nos mandants, tout le contenu de celui-ci, même s'il renferme des champignons que nous considérons comme vénéneux ? (*Applaudissements à droite et sur divers autres bancs.*)

Bien plus, notre hostilité ne vient-elle pas précisément, en grande partie, de ce que la politique dite de force de frappe nationale nous paraît, en raison de ses écrasantes charges financières, exclusive d'une politique sociale indispensable ?

Quant à l'autre insinuation : « Condamner la force de frappe, c'est arrêter la recherche scientifique française dans le domaine nucléaire », nous ne pouvons, non plus, l'accepter.

Certes, il est incontestable qu'en lançant nos ingénieurs et chercheurs vers la constitution d'une force militaire atomique, nous obtiendrons un accroissement des découvertes, une amélioration des techniques et un essor des industries intéressées.

Mais on est en droit de se demander si le même résultat ne pourrait être obtenu à moindres frais et sans les autres inconvénients déjà signalés, soit en se plaçant sur un plan international, c'est-à-dire sur le plan atlantique ou, au moins, européen, soit en portant d'abord notre effort sur le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Dans l'un et l'autre cas, nous bénéficierions, en effet, de concours étrangers, tant en connaissances qu'en capitaux. Nous éviterions ainsi d'avoir à redécouvrir des procédés déjà connus et éventuellement périmés et d'être financièrement écrasés.

Je sais bien que l'on prépare l'opinion à rejeter de telles solutions. M. Guy Mollet a rappelé comment la télévision française a récemment informé cette opinion.

Pourquoi la France doit-elle se créer sa force de frappe ? C'est tout simple : « Quand on aime les pommes crues et que le voisin qui les fournit ne vous autorise qu'à les manger en compote, il faut soi-même planter un pommier ».

Voilà comment, au pays de Descartes, on espère convaincre le bon citoyen de répondre « oui » à un référendum sur la force de frappe, surtout si la question lui est posée sous une forme telle que celle-ci : « Etes-vous partisan d'une modernisation de notre défense nationale devant comporter une réduction du service militaire ? » (Rires et applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre gauche et à l'extrême gauche.)

Il est évident, d'ailleurs, que la réponse exactement contraire serait obtenue si l'on demandait au même peuple : « Acceptez-vous, pour constituer une force de frappe nationale, soit une augmentation des charges fiscales, soit le sacrifice de certaines améliorations sociales ou d'investissements relatifs à l'équipement du pays ? »

**M. André Fanton.** Vous prenez vraiment les électeurs pour des imbéciles !

**M. François Japiot.** Mais, au fait, combien y a-t-il dans l'Histoire d'exemples de référendums auxquels il ait été répondu autrement que par un « oui » massif, lorsque la question était posée par un chef d'Etat ayant de l'autorité, de l'astuce et disposant de puissants moyens d'information ?

Je ne me fais donc aucune illusion sur l'extrême facilité qu'il y aurait à opposer, sur ce sujet comme sur tout autre, les résultats d'un référendum à celui d'une consultation du Parlement.

C'est que, comme l'a fort bien montré un jour M. Paul Reynaud, on ne peut pas comparer une réponse par « oui » ou par « non » à une délibération embrassant tous les aspects du problème, dès que celui-ci présente une certaine complexité.

En un domaine aussi grave que celui qui est, par la volonté même du pouvoir, expressément mis en cause aujourd'hui devant le Parlement, celui-ci ne saurait donc être influencé par la perspective de voir ultérieurement la question soumise à un référendum et sans doute ainsi tranchée dans un sens contraire au sien.

Pour de multiples causes — on l'a dit et nul ne l'ignore — le crédit du Parlement n'est pas en hausse dans l'opinion et cela peut, un jour, être très grave pour l'avenir de la démocratie en France.

Or un des principaux griefs sur lesquels est fondée cette défaveur, qui confine parfois au mépris, c'est que nous apparaissons comme n'affirmant nos positions personnelles, dans le cas où elles sont contraires à celles du pouvoir, que si nous ne risquons pas la dissolution de l'Assemblée.

Je sais bien qu'un grand nombre de ceux qui ne votent pas habituellement les motions de censure obéissent souvent à des considérations qui dépassent leur personne et les font hésiter à provoquer une crise gouvernementale et une campagne électorale en pleine traversée d'épreuves nationales, comme ce fut le cas pour l'Algérie. Mais une telle considération apparaît vite suspecte si elle est avancée toujours et pour tout. Même les notions de pacte plus ou moins tacite entre Gouvernement et majorité et de Gouvernement de législature, auxquelles je

suis personnellement attaché, deviennent un motif discutable d'abstention depuis que le programme primitif de M. Debré a été, dans les faits, si profondément révisé et que le Premier ministre a changé sans que le Parlement y soit pour rien.

Aussi, pour ma part, fidèle à ma position mûrement réfléchie d'il y a deux ans, je voterai la censure. Je m'estimerai, en effet, indigne du mandat que j'ai reçu et accepté si je me dérobaïs, sur un sujet que je considère comme primordial, au verdict de ma conscience après l'avoir éclairée de mon mieux depuis de nombreux mois.

Entre l'habileté, momentanément plus confortable de l'abstention et les risques du refus, il est des heures où il faut choisir la voie la plus courageuse sous peine de se renier soi-même et de trahir la confiance que d'autres ont mise en vous.

Et après tout, monsieur le Premier ministre, l'homme du 18 juin 1940 ne nous en a-t-il pas lui-même donné jadis l'exemple ? (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre gauche et à l'extrême gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Thomazo. (Applaudissements à droite.)

**M. Jean Thomazo.** Monsieur le Premier ministre, j'ai déjà exposé, lors d'un autre débat, à votre prédécesseur, M. Michel Debré, les raisons pour lesquelles, partisans convaincus d'une force de frappe européenne, nous estimions, certains de mes amis et moi-même, que la force de dissuasion exclusivement française n'était qu'une coûteuse illusion.

Nos raisons sont toujours valables ; je dirai même que les événements récents et, en particulier, le lâche abandon par la France de sa province algérienne, abandon consommé le 1<sup>er</sup> juillet dernier, nous fournissent de nouveaux et sérieux motifs de proclamer à cette tribune notre désaccord profond avec votre gouvernement sur sa politique en matière atomique comme d'ailleurs en beaucoup d'autres matières.

Que l'on nous entende bien : il ne s'agit pas, il ne s'est jamais agi pour nous de nous opposer à la poursuite des recherches de nos savants dans le domaine nucléaire. Nous n'avons jamais refusé de crédits concernant la recherche scientifique. La France, partie avec un sérieux retard dans la course à l'atome, a rattrapé une notable partie de ce retard grâce à la valeur éminente de ses savants, de ses ingénieurs et de ses techniciens, à qui d'ailleurs l'Assemblée nationale a déjà rendu un hommage mérité.

Il importe que tout effort dans ce domaine de la recherche soit soutenu et même amplifié ; mais, en ce qui concerne la création d'une force de frappe nucléaire, compte tenu des délais nécessaires et des énormes crédits qu'il faut y consacrer, nous n'avons cessé de penser que cette force de frappe devait être réalisée dans le cadre d'une défense européenne coordonnée et nous avons demandé, sans d'ailleurs jamais l'obtenir, que des pourparlers soient engagés avec nos partenaires Européens pour obtenir qu'ils acceptent de participer financièrement et techniquement à la construction de cette force qui doit être, qui sera, la seule sauvegarde de nos communes libertés.

Dans cet esprit, la force de dissuasion dépendrait, pour l'emploi, non pas d'un pays seul, non pas de la France où, actuellement, le pouvoir est détenu par un seul homme, mais d'un gouvernement européen dont nous espérons qu'un jour proche il sera une réalité.

Dans le cadre de l'empire que la III<sup>e</sup> République avait su organiser, dans le cadre d'une communauté franco-africaine que l'on nous avait fait espérer, que l'on n'a pas su maintenir, une force de frappe nationale était concevable et réalisable.

Dans le cadre exigu de l'hexagone où nous avons été réduits, que vous le vouliez ou non, messieurs de la majorité, notre force de frappe sera européenne ou ne sera pas. En effet, d'ici l'an 1970, date probable de l'accouchement de cette

force militaire nucléaire, l'Europe, dans un réflexe de survie, aura fusionné ses moyens de défense comme elle tend actuellement à harmoniser ses économies.

Mais il est un autre aspect, national celui-là, des problèmes posés par le collectif budgétaire. Il ne s'agit pas uniquement de 200 millions de nouveaux francs demandés pour les usines de Pierrelatte. Ces crédits, si nos renseignements sont exacts, auraient très bien pu être trouvés sans qu'il fût nécessaire de les inclure dans ce collectif. Il semble que le Gouvernement ait voulu par un vote faire prendre à l'Assemblée une position formelle éternisant par avance un choix: le choix d'une politique militaire nouvelle, qui d'ailleurs n'a jamais été clairement défini ici.

**M. André Fanton.** Elle a été définie en 1960 !

**M. Jean Thomazo.** En 1960, monsieur Fanton, elle n'a pas été clairement définie. Nous étions, alors, loin des projets en cours !

En effet, si nos informations sont exactes, les projets en cours tendent à réduire considérablement, beaucoup plus qu'en 1960, les forces conventionnelles de notre pays au profit précisément de cette force nucléaire, où va s'engouffrer la majorité des crédits de la défense pendant plusieurs années.

A ce propos, je me permets de m'élever, monsieur le Premier ministre, contre un procédé que je considère comme un subterfuge et qui consiste à faire passer dans un collectif budgétaire des crédits qui engagent la politique du Gouvernement sur des problèmes aussi importants que l'aide aux vieillards, l'aide aux rapatriés, par exemple.

Pour l'aide aux rapatriés, nous rappellerons que l'article 4 de la loi du 23 décembre 1961 faisait obligation impérative à votre Gouvernement de déposer, avant juin 1962, une loi de finances spéciale. Or, vous ne nous avez pas soumis une loi spéciale, monsieur le Premier ministre ; vous voulez, à la faveur d'un collectif budgétaire, nous faire voter des crédits reconnus d'ailleurs insuffisants par le ministre intéressé lui-même.

Mais, en ce qui concerne les crédits civils, vous avez admis des discussions, vous avez même admis certains amendements. Pourquoi, en ce qui concerne les crédits militaires, avez-vous refusé toute discussion d'amendement et avez-vous bloqué toute la discussion sur un seul article ?

Cependant, monsieur le Premier ministre, nous constatons que, dans votre collectif, vous réduisez notablement les crédits d'engagement et les crédits d'autorisations de programme afin de dégager précisément les crédits nécessaires à votre force de frappe. En ce qui concerne notre marine, notamment, vous semblez, si l'on en juge par l'article 46 de votre projet de loi, avoir renoncé définitivement à la construction du patrouilleur Nato — le patrouilleur « Atlantic » — qui devait, dans l'esprit de nos états-majors, remplacer le patrouilleur *Neptune* arrivé à bout de course.

Les annulations d'autorisations de programme prévues à l'article 46 vont affecter tout le programme de construction des patrouilleurs Nato. Je vous pose alors la question suivante: allez-vous, lorsque nos patrouilleurs *Neptune* seront arrivés à bout de course — ce qui ne saurait tarder — passer des commandes à l'étranger, et sur quels crédits ?

Or, les patrouilleurs « Atlantic » devaient être construits par des usines françaises, les usines Bréguet. Si donc vous renoncez aux autorisations de programme pour la construction de ces patrouilleurs il en résultera obligatoirement un chômage important dans les industries de régions déjà particulièrement défavorisées au point de vue industriel, je veux parler de la région de Toulon et de celle de Biarritz, où des usines Bréguet emploient un nombre important d'ouvriers.

Est-il de bonne politique, monsieur le Premier ministre, de demander le vote de 200 millions de nouveaux francs pour l'usine de Pierrelatte — que vous pouviez trouver par ailleurs — et corrélativement la suppression de crédits d'autorisations de pro-

gramme prévues pour la construction d'un appareil dont la marine française a le plus grand besoin et qui doit être construit en France ?

C'est là, mesdames, messieurs, un signe très net de la politique militaire dans laquelle s'engage le Gouvernement. Il s'agit de réduire dans de notables proportions les crédits employés pour les forces dites conventionnelles, pour les reporter uniquement sur cette force de frappe qui ne sera prête qu'en 1970.

Monsieur le Premier ministre, c'est là une option que nous ne voulons pas prendre, car elle est, à nos yeux, prématurée et elle engage gravement votre responsabilité en ce qui concerne la défense de ce qu'il nous reste de France dans les années qui viennent.

Je vous pose donc la question, monsieur le Premier ministre: votre Gouvernement envisage-t-il la suppression définitive des crédits destinés à la construction du patrouilleur ou envisage-t-il de doter à nouveau ce programme de construction d'un avion français ?

Mesdames, messieurs, après la perte de l'empire qui nous assurait la puissance et l'espace nécessaires à une défense efficace, il faut, bien entendu, reconsidérer tout le problème de nos forces armées. Ce problème n'est pas seulement matériel, il est avant tout moral, parce que les machines, quel que soit leur degré de perfection, sont toujours, en définitive, confiées à des hommes qui sont de chair et de sang.

Or, le moral de notre armée n'a jamais été aussi bas: il est le résultat de la politique du Gouvernement que vous représentez ici, messieurs les ministres.

Je me permettrai de citer seulement deux faits qui viennent de m'être relatés par des réfugiés d'Alger.

Il y a quelques jours, au moment où, sous l'œil narquois des forces du F. L. N., les populations d'Alger assistaient au déboulonnage des statues du duc d'Orléans, de Bugeaud et d'autres célébrités nationales, au moment où des foules déchaînées coiffaient Jeanne d'Arc et Viviani de poubelles, des troupes françaises assistaient à ce spectacle, bras croisés, sans intervenir, des terrasses du corps d'armée d'Alger.

Un des témoins qui me firent hier la relation de ces événements monta dans les bâtiments du corps d'armée d'Alger, demanda à voir un officier et s'informa auprès de celui-ci de la raison pour laquelle il n'intervenait pas. Cet officier lui répondit: « Nous n'avons pas d'ordres. Nous sommes ici consignés dans nos casernes. Nous devons laisser agir les forces du F. L. N. aux ordres du G. P. R. A. Nous ne pouvons nous opposer à aucune exaction ».

Voici un deuxième fait encore plus récent

En plein centre d'Alger, à un carrefour important, une sentinelle F. L. N. monte la garde. Un lieutenant français, son pistolet au côté, dans un étui, traverse la rue. La sentinelle F. L. N. le hèle. Ce lieutenant s'approche de la sentinelle et celle-ci lui dit: « Remets-moi ton pistolet! » Le lieutenant français lui a remis son pistolet.

**M. Raymond Schmittlein.** Ce n'est pas brillant !

**M. Robert Thomazo.** Ce n'est pas brillant, en effet.

Mais cela est et, si cela est, à qui la faute? Je vous le demande. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs.*)

**M. André Fanton.** A l'O. A. S. !

**M. Robert Thomazo.** Je vous demande comment vous prétendez refaire une force française valable, une force digne d'un pays qu'on veut très grand, après en avoir ruiné le moral au point où vous l'avez fait ?

Quel idéal pouvez-vous proposer aux jeunes officiers de nos écoles militaires quand on sait ce qui se passe actuellement ?

Je ne vous ai cité que ces deux faits. On pourrait vous en citer quantité d'autres.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Cela a commencé le 13 mai.

**M. Robert Thomazo.** C'est là qu'est le mal et, tant que nous n'aurons pas réparé ce mal, tant que vous maintiendrez en prison les chefs les plus valeureux de l'armée française, tant que vous frapperez sans répit surtout ceux qui dans l'armée ont voulu sauver l'honneur, vous ne pourrez rien faire.

Vous pouvez faire voter des milliards par une assemblée...

**M. André Roulland.** Un peu de pudeur, monsieur Thomazo.

**M. Robert Thomazo.** ... vous ne pourrez refaire l'armée française.

**M. André Roulland.** Qui a fait sauter le monument aux Français libres, monsieur Thomazo ?

Ce sont vos amis.

**M. Robert Thomazo.** Tant de choses ont sauté !...

C'est le résultat d'une politique qui a échoué.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Cela a continué le 22 avril.

**M. le président.** Veuillez poursuivre votre exposé, monsieur Thomazo.

**M. Fernand Grenier.** Vous avez participé à l'opération « Résurrection ».

**M. le président.** Monsieur Grenier, vous n'avez pas la parole.

La parole est à M. Thomazo et je vous prie de le laisser conclure.

**M. Francis Vals.** C'est le 13 mai, monsieur Thomazo, qui vous a conduit ici !

**M. Robert Thomazo.** Je conclurai, monsieur le Premier ministre, en vous disant : si vous voulez refaire une armée, pensez d'abord à son moral.

Ne sacrifiez pas actuellement les forces conventionnelles qui nous restent et sauvez ce qui peut encore être sauvé.

En lisant tout à l'heure un quotidien du soir qui n'est pas favorable à la politique que nous défendons, j'ai relevé avec tristesse ce titre sur les malheureux rapatriés d'Oran qui, actuellement, par milliers, attendent des bateaux qui ne viennent point : « Ce n'est plus l'exode, c'est Dunkerque ». Voilà ce qui est imprimé dans le Monde de ce soir.

Pendant ce temps nos forces sont consignées, impuissantes à protéger nos nationaux, et le Gouvernement qui va peut-être, demain, envoyer sur place le Lafayette n'a pas dirigé hier sur l'Algérie le quart des avions ou des bateaux nécessaires pour sauver ces pauvres gens qui sont nos compatriotes et qui, pendant sept ans, ne se sont battus qu'avec une idée : conserver à la France une province que vous avez perdue ! (Applaudissements à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. Junot. (Applaudissements à droite.)

**M. Michel Junot.** Monsieur le Premier ministre, votre projet de loi de finances rectificative prévoit une série de mesures représentant près de 250 milliards d'anciens francs de dépenses nouvelles.

Non seulement nous comprenons la nécessité de la plupart de ces dépenses et serions prêts à les appuyer de notre vote mais nous regrettons même que certains crédits soient encore insuffisants, par exemple pour les réfugiés, pour les personnes âgées, pour l'enseignement, pour la promotion sociale et un certain nombre d'autres postes qui justifieraient de la part de l'Assemblée nationale un effort auquel elle ne se refuserait certainement pas.

En revanche, nous ne pouvons pas vous suivre dans le domaine militaire, en ce qui concerne la création d'une force de frappe nucléaire et, malgré une procédure habilement confuse qui vous permet de contraindre le Parlement à un seul vote sur des problèmes totalement étrangers l'un à l'autre, vous savez fort bien que personne ne s'y trompe et que, si une motion de censure

a été déposée, c'est uniquement sur le problème de la force de frappe et plus encore sur les conceptions de politique générale dont cette arme doit être l'instrument.

Plusieurs orateurs ont déjà exposé les raisons techniques, stratégiques et financières qui justifient notre opposition à vos projets.

Je ne reviendrai pas sur leurs excellents arguments.

J'avais personnellement, le 18 octobre 1960, à cette même tribune, exprimé déjà mes craintes sur ces plans.

Les événements qui ont démontré, en particulier, vos erreurs de chiffres et de dates n'ont fait que confirmer la valeur d'une opposition qui a été si forte, dans l'une et l'autre assemblées, qu'elle vous a contraint, fait sans précédent, à promulguer des textes de loi sans jamais avoir pu obtenir un vote positif du Parlement. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche, au centre gauche et sur certains bancs à gauche.)

Aujourd'hui comme hier, je crains fort que la force de frappe nationale que vous envisagez ne soit à la fois onéreuse et désastreuse, c'est-à-dire inefficace et dangereuse.

Mais c'est sur un aspect beaucoup plus général de ce problème que je veux insister, à savoir son aspect politique au sens le plus large de ce mot.

Il s'agit ici, en effet, d'un débat essentiellement politique et notre refus est d'abord celui d'accepter l'option que vous voulez prendre sur l'organisation de l'Europe de demain, option qui engage toute notre politique internationale.

Anticipant sur le débat d'aujourd'hui, l'éditorialiste d'un journal du soir écrivait la semaine dernière :

« Le général de Gaulle avait, dès le 3 novembre 1959, défini sa conception de la défense nationale et de l'alliance atlantique. Il l'avait fait si clairement qu'il avait ainsi provoqué dans les trois mois le départ du gouvernement de M. Pinay, logique avec lui-même ».

Le journaliste concluait :

« Ce n'est pas l'usine de Pierrelatte qui est en cause... La vérité est qu'une partie du Parlement cherche par tous les moyens à s'affranchir de la tutelle gaulliste ».

**M. Henri Duvillard.** Il y a un moyen très simple.

**M. Michel Junot.** Je veux ici protester de la façon la plus énergique contre de pareilles affirmations.

Il n'est pas question ici de tutelle et d'alibi. Ce que nous voulons, c'est contrôler la politique de la France comme c'est notre devoir et comme la Constitution nous y invite.

**M. Henri Duvillard.** C'est ce que nous faisons en ce moment.

**M. Michel Junot.** Si, il y aura bientôt trois ans, le président Pinay estimait déjà et à juste titre que l'orientation donnée à notre politique étrangère et au maintien de nos alliances était suffisamment grave pour motiver sa démission, ces mêmes problèmes ont conservé assez d'importance, me semble-t-il, pour justifier en eux-mêmes le risque d'une crise gouvernementale dans le plus scrupuleux respect de la légalité.

Les signataires de la motion de censure ne sont pas des inconditionnels de l'opposition et les motivations de notre motion sont très nettes :

Nous considérons « que l'unité européenne ne saurait se réduire à des réconciliations, si heureuses soient-elles, entre des peuples que l'Histoire avait opposés, mais qu'elle doit se traduire par la volonté de construire ensemble l'avenir dans les domaines qui, tel l'atome, dépassent la mesure de nos nations.

« Nous estimons que, sur le plan de la défense, entre le monopole nucléaire des Etats-Unis et la prolifération des forces nationales de dissuasion à laquelle conduit la politique du Gouvernement, il y a place pour une solution communautaire.

« Nous regrettons que le Gouvernement, en rejetant l'amendement de la commission des finances, ait à nouveau refusé

de s'engager dans cette voie, confirmant ainsi son opposition à l'hypothèse même d'un pouvoir politique européen qui dépasse le style des conférences diplomatiques "hier".

Il s'agit, monsieur le Premier ministre, de problèmes suffisamment sérieux pour qu'on ne les réduise pas au rang d'alibis.

Si nous nous opposons au projet du Gouvernement, c'est parce que nous pensons profondément que le Gouvernement veut nous entraîner en cette occurrence dans une politique contraire aux intérêts fondamentaux des Français.

Si même vous pouviez me démontrer que les craintes que nous nourrissons quant à la valeur et à l'efficacité de votre force de frappe sont mal fondées et que celle-ci sera finalement utilisable, j'hésiterai encore beaucoup à vous apporter mon vote, car, davantage encore que l'instrument, c'est l'utilisation que vous voulez en faire qui nous inquiète. (*Applaudissements à droite.*)

M. Michel Debré écrivait il y a quelques jours :

« C'est porter un coup fatal à la solidarité de l'Occident que de refuser à la France sa propre technique, sa propre industrie, sa propre science et son propre effort militaire ».

Aucun de mes amis n'a jamais songé à refuser les sacrifices nécessaires pour la technique, la science, l'effort militaire, mais aucun d'entre eux n'a jamais accepté non plus de compromettre sciemment à la fois la sécurité de ses enfants et le maintien de la paix. Or vous voulez, monsieur le Premier ministre — et vous ne faites là que traduire, en l'approuvant j'en suis sûr, une volonté supérieure à la vôtre — donner à notre défense nationale un caractère étroit et strictement nationaliste. Le général de Gaulle a souvent exprimé sa thèse à cet égard.

« Il faut que la défense de la France soit française » disait le chef de l'Etat aux auditeurs du Centre des hautes études militaires, le 3 novembre 1959.

Et il ajoutait :

« Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut qu'il se soit sa guerre... Il est indispensable que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon. Si on admettait pour longtemps que la défense de la France cessât d'être dans le cadre national et qu'elle se confondît ou se fondît avec autre chose, il ne serait pas possible de maintenir chez nous un Etat. »

Et le général de Gaulle concluait :

« Le système que l'on a appelé intégration... ce système a vécu. »

Depuis cette époque, le Président de la République a, à chaque occasion, repris les mêmes thèses.

Pour nous, ces thèses ne correspondent plus aux réalités du monde d'aujourd'hui.

Telle devait être sans doute la défense nationale « de papa » et nos pères ont su quel capital de courage, de sacrifice et de civisme cela impliquait. Mais telle ne peut plus être la défense de l'ère atomique.

L'indépendance nationale n'a plus aujourd'hui le même sens qu'hier. Ce qui la limite est précisément ce qui la garantit.

D'ailleurs, ce qui est en péril, ce que nous voulons pouvoir défendre, ce n'est plus seulement le sol de la patrie, mais une civilisation qui est notre raison d'être.

Cette civilisation, faite de la communion des deux grandes sources grecque et chrétienne, cette civilisation qui est basée sur le culte de la raison, de l'intelligence, de la liberté et de la dignité de la personne humaine, elle est le patrimoine commun de tous les hommes libres et particulièrement de ceux qui vivent en Europe occidentale. C'est pourquoi nous pensons que c'est en commun que tous les Européens doivent la défendre et que ce n'est qu'en commun qu'ils peuvent la défendre. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à l'extrême gauche, au centre gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Jusqu'à présent, depuis quinze ans, c'est sur la protection américaine qu'il nous a fallu compter, pour rester des hommes libres. Nous ne l'oublions pas et en resterons toujours reconnaissants, mais nous estimons que cette situation n'est pas normale, qu'elle ne peut constituer une fin en soi. L'alliance atlantique, qui est depuis plus de douze ans l'irremplaçable bouclier du monde libre, n'est pas équilibrée. Elle ne repose en fin de compte que sur la puissance des États-Unis. Nous voudrions la voir, dans l'avenir le plus proche possible, s'appuyer sur deux piliers : la force américaine, mais aussi sur la force européenne. (*Applaudissements à droite.*)

M. Bertrand Motte. Très bien !

M. Michel Junot. C'est pourquoi nous serions tout prêts aux efforts que vous nous demandez, pour Pierrelatte par exemple, si nous savions qu'il s'agit de la participation — que nous souhaitons primordiale — de la France à une force de dissuasion européenne commune.

En effet, monsieur le Premier ministre, là est tout le problème.

Vous vous refusez absolument à préparer cette défense commune. Vous refusez même l'amendement voté par la commission des finances, qui demandait seulement au Gouvernement d'attendre le temps nécessaire pour engager des négociations avec les autres pays européens en vue d'obtenir leur participation à la construction de Pierrelatte.

Je sais bien que vous me répondrez que le Gouvernement précédent avait, en 1959, engagé de telles négociations et qu'elles avaient échoué.

Sur plusieurs bancs au centre. Eh oui !

M. Michel Junot. Mais je voudrais d'abord que l'on nous éclairse sur ces négociations dont il a toujours été question très vaguement.

Quels ont été exactement leur objet et leur portée ? Dans quel esprit ont-elles été menées ? A-t-on vraiment offert à nos partenaires de faire, ensemble, une force de frappe européenne ?

J'en serais étonné car, pour ne citer qu'un exemple, l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale a, le 3 décembre 1959, voté une recommandation enjoignant au conseil des ministres « la création d'une force nucléaire stratégique européenne commune destinée à prévenir les agressions stratégiques contre l'Europe occidentale et associée au Strategic air command américain ».

Cette recommandation, que notre collègue Arthur Conte, actuellement président de l'assemblée de l'U. E. O., avait rappelée ici, en octobre 1960, avait été prise sur le rapport d'un parlementaire britannique, M. Mulley.

Je ne sais pas que le représentant de la France au conseil des ministres de l'U. E. O. ait saisi cette occasion de relancer ces négociations dont vous nous dites regretter l'échec.

Et quand même les négociations auraient réellement eu lieu en 1959 et auraient échoué, serait-ce une raison suffisante pour se refuser aujourd'hui à les reprendre ?

L'évolution de la politique britannique, le tout récent remaniement ministériel intervenu à Londres et qui a incontestablement un sens « européen », la chalcure accrue de nos relations avec l'Allemagne fédérale ne sont-ils pas, parmi beaucoup d'autres, d'excellentes raisons de reprendre le dialogue avec nos partenaires et, comme vient encore de le réclamer M. Antoine Pinay (*Mouvements au centre*), « d'essayer de créer une force de frappe européenne avant de se limiter à un effort purement national » ? (*Applaudissements à droite.*)

Non, monsieur le Premier ministre, les timides déclarations de M. Couve de Murville devant la commission des affaires étrangères, jeudi dernier, ne nous convainquent pas d'une volonté de changement de l'orientation de votre politique de défense.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré « digne d'intérêt la conception d'un armement nucléaire européen à la condition que la détention et la décision d'emploi des armes atomiques relèvent bien des pays européens ».

Cette condition, nous l'acceptons bien volontiers et ce n'est qu'en attendant la réalisation d'une force de frappe purement européenne relevant des pays européens que nous avons approuvé la proposition, pour la période intérimaire — et pour celle-là seulement — d'une force de frappe atlantique, c'est-à-dire à la fois américaine et européenne.

Et, je suis sûr qu'à un projet sérieux de force de frappe communautaire européenne, les Etats-Unis ne pourraient pas continuer à opposer les rigueurs, à mon sens inopportunes, de la trop fameuse loi Mac Mahon.

Mais, monsieur le Premier ministre, cette force de dissuasion européenne, vous ne la voulez pas, vous ne pouvez pas la vouloir, puisqu'elle serait en opposition avec les conceptions si hautement et si fréquemment affirmées du chef de l'Etat.

Nous, nous ne croyons pas possible, pour un pays comme le nôtre, de parvenir, seul, à assurer sa force de dissuasion nucléaire; nous croyons que sa conception même est en contradiction avec l'unification de l'Europe dont, le mois dernier, nous nous sommes affirmés, à une large majorité, les partisans déterminés. Vous en avez, certes, chassé quelques-uns mais, je l'espère, il reste encore ici suffisamment d'hommes courageux. Avec eux, sans recherche d'alibis ou de faux-fuyants sur ce problème vital pour la paix et la sécurité de l'Europe, nous prendrons nos responsabilités devant le pays et voterons la censure contre votre Gouvernement. (*Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, au centre gauche et sur certains bancs à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bourne. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Clément Bourne.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les orateurs inscrits dans ce débat auront sans doute tout dit de la force de frappe.

Dans ce temps qui annonce la fin d'une session, peut-être celle d'une législature, peut-être même celle d'un régime ... (*Rires et exclamations à gauche et au centre.*)

**M. André Voisin.** Vos désirs ne sont pas encore réalités.

**M. Clément Bourne.** ... il me semble bon d'aborder une nouvelle fois le problème des relations entre l'exécutif et le législatif. Ces relations, quoi qu'on en ait dit, ne se sont jamais améliorées.

Venus au Parlement, souvent pour la première fois, dans le dessein d'apporter une aide loyale au Gouvernement pour des tâches clairement définies, nous avons été les témoins stupéfaits d'une dégradation permanente des institutions, cadre de la vie française.

Je sais bien qu'il faut être de son temps; mais on ne nous avait pas prévenus que le seul acte demandé aux députés serait d'incliner le chef dans le sens d'une approbation permanente! (*Applaudissements à droite.*)

Nous avons constaté les modifications successives d'une Constitution et d'un règlement, la mutation d'un gouvernement devenu le simple exécutant des pensées du chef de l'Etat. Nous avons vu, en dépit de toutes assurances, ce même chef de l'Etat disposer de tout et de tous, des ressources comme des territoires et des hommes. Cela se déroulait dans un climat particulier, chaque jour apportant un démenti aux promesses de la veille.

Il y a deux ans, à l'occasion d'un débat semblable, il nous fut dit que, jusqu'en 1965, les dépenses pour la force de frappe seraient faibles, de l'ordre de 60 milliards d'anciens francs. Et voici que le cap des 450 milliards est allégrement franchi.

Les Assemblées, il y a deux ans, avaient refusé par trois fois les crédits nécessaires. Le Gouvernement en a imposé l'inscription.

Nous avons vu également avec quelle apparente désinvolture on engageait les dépenses. Comment peut-on prévoir si mal, avec une telle imprécision?

Imprévision? Mais bien sûr! Il suffit d'évoquer le rapatriement des Algériens français à qui manquent tantôt les bateaux, tantôt les avions, tantôt la sécurité simple pour parvenir jusqu'au port. (*Murmures à gauche et au centre.*) C'est absolument exact.

Imprécision? Mais oui, puisqu'il n'y a plus de règles, qu'il y a peu de lois et que la loi d'exception tend chaque jour à devenir la loi normale.

L'exécutif a liquidé le législatif, c'est un fait; et si les indignations de M. Claudius Petit nous apportent souvent réconfort, nous savons bien qu'un homme seul, sûr de la justesse de ses vues, entend terroriser une assemblée de braves gens effarés de la médiocrité dans laquelle on les relègue.

Ce n'est plus le bon usage d'un mandat qui nous est réclamé, c'est une approbation continue.

Pour nous décider, il y a les promesses — et Dieu sait si la liste en est longue de 1958 à 1962 — qui toutes furent démenties. Et puis il y a ces menaces permanentes de dissolution, infiniment désagréables.

Alors, messieurs les ministres, on vous dit, avec regret, mais on vous dit: « Assez! » Car nous sommes trop neufs en politique mais trop vieux en âge pour croire aux miracles comme pour redouter les dissolutions, trop souvent évoquées.

Votre force de frappe, personnelle et nationale, ne nous apportera que des désillusions, d'autres l'ont dit au cours de ce débat.

Avec qui voulons-nous donc nous battre? Quelle menace représenterait notre armement? Quels seraient nos risques si nos populations entassées sur l'hexagone national étaient soumises à une riposte inévitable?

Je sais que vous serez, messieurs les ministres, subtils, rassurants, convaincants. Hélas! nous ne vous croyons plus, car dans cette maison on a trop menti. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*)

Un jour, il faudra revenir au réel et tout démontrera que les méfiances étaient justifiées: la force de frappe, telle que vous l'envisagez, nous aura gênés sans nous protéger; nous aurons perdu l'arrière-pays d'Afrique sans avoir donné la paix à nos amis musulmans, sans avoir prévu, sans avoir osé organiser le rapatriement de nos nationaux dans des conditions correctes et à temps; nous aurons un jour perdu nos amitiés du monde libre sans retrouver d'autres appuis plus sûrs.

Isolés, nous serons alors tentés de nous engager à l'Est, et l'Allemagne vraisemblablement nous aura précédés dans cette voie.

Comme nous voulons, non pas cela, mais une force européenne, comme nous voulons que nos ressources soient consacrées aux investissements vrais, à l'école, au logement, alors nous serons nombreux à ne pas vous suivre dans l'aventure qui nous est imposée et dont nous redoutons les conséquences. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Nader. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Hervé Nader.** Mes chers collègues, c'est sans doute parce que le Finistère est un département éloigné, *finis terræ*, que j'arrive bon dernier dans cette compétition!

Un de mes collègues m'a interpellé avant que je monte à la tribune et, m'ayant probablement entendu parler de l'Amérique, m'a dit: « Vous êtes la vedette américaine! » Je lui ai répondu que je pourrais aussi très bien être le feu rouge! (*Rires.*)

**M. Max Lejeune.** La maison est mieux fréquentée! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

**M. Francis Vals.** C'est le quartier chinois.

**M. Hervé Nader.** C'est une maison très bien fréquentée, en effet, et les militaires s'y entendent, c'est certain. (*Mouvements divers.*) En tout cas, le rouge, mesdames, messieurs, incite à la prudence...

**M. René Schmitt.** Soyez sérieux.

**M. Hervé Nader.** Je suis sérieux, j'espère que vous le serez aussi et que ce que je dirai vous agréera.

...et je n'ai pas d'autre intention, précisément, que de vous inviter à la prudence et à la réflexion.

J'ai lu et relu, comme tout le monde, la motion de censure et j'ai éprouvé un double sentiment.

D'abord, un sentiment d'étonnement devant les opinions diverses des signataires, ce qu'on a déjà souligné au cours de la discussion et ce que M. Raymond Poincaré aurait appelé, en 1926, le mariage de l'eau et du feu. J'y reviendrai dans un instant.

**M. Antoine Lacroix.** L'eau et le feu, cela fait de la vapeur ! (*Rires.*)

**M. Hervé Nader.** La vapeur, c'est pour les serre-freins. C'est utile quelquefois et je m'en servirai si vous dérailez comme en ce moment ! (*Exclamations à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Il se trouve que le vote des crédits militaires — car c'est de cela qu'il s'agit — a toujours prêté à de vives discussions dans cet hémicycle.

L'histoire est un perpétuel recommencement. Reste à savoir si les leçons qu'elle nous donne nous sont profitables.

J'ai suffisamment d'expérience pour me rappeler les mois qui ont précédé la guerre de 1914. La campagne électorale — que souhaitent, paraît-il, certains de mes collègues de droite et de gauche — s'était faite alors entre les partisans et les adversaires du service militaire de trois ans. Les masses électorales, je ne vous apprendis rien, inclinent volontiers vers les solutions de facilité. (*Rires et applaudissements à droite et à l'extrême gauche.*)

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** Le Gouvernement aussi !

**M. le président.** Voulez-vous, je vous prie, mes chers collègues, écouter M. Nader en silence.

**M. Hervé Nader.** Je me sens plus de courage que vous, mes- sieurs, et je maintiens ce que j'ai dit et qui est exact.

Dans ces mois qui précédèrent la période tragique — que vous semblez tu reste avoir oubliée — les adversaires des trois ans l'emportèrent ; mais se retrouvant un peu plus tard sur ces mêmes bancs, en face de leurs responsabilités et devant le péril imminent, ils renièrent heureusement leurs engagements électoraux. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs à droite, à l'extrême gauche et au centre gauche. — Mouvements divers.*)

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** Pour les reniements des engagements électoraux, nombreux ici sont orfèvres !

**M. André Fenton.** M. de Lacoste Lareymondie est lui-même un expert !

**M. le président.** Je prie l'Assemblée d'écouter l'orateur comme les orateurs précédents, en silence.

**M. Hervé Nader.** Ils votèrent la loi militaire de trois ans et fournirent ainsi à l'armée des effectifs qui allaient rendre possible le miracle de la Marne.

**M. Gilbert Devèze.** Miracle qui, hélas ! ne s'est pas renouvelé à Alger.

**M. Hervé Nader.** Malheureusement, les crédits pour l'artillerie lourde furent repoussés, les armes automatiques accordées avec parcimonie, si bien qu'un certain nombre d'entre nous, présents

aujourd'hui dans cet hémicycle, ont entendu les poilus de 1914 se plaindre, dans les premiers mois de la guerre, de n'avoir eu que leur poitrine à offrir aux balles des mitrailleuses allemandes.

La dernière guerre fut-elle mieux préparée ? Je crois que ce serait témérité de l'affirmer.

Certes, nous avons la ligne Maginot ; mais elle manquait de développement puisqu'elle s'arrêtait aux Flandres, qui furent toujours la plaine de l'invasion, ce qu'avaient oublié les gouvernements de l'époque.

La marine nationale exceptée, notre équipement était nettement insuffisant. Vous devez vous souvenir, mes chers collègues, qu'un certain colonel, que je n'ai pas à vous présenter, avait prévu la guerre de mouvement et réclamé des divisions blindées. M. Paul Reynaud, que je suis heureux de saluer à son banc, s'en souvient, d'autres stratèges l'emportèrent. (*Mouvements divers.*)

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** M. Nader veut peut-être parler du colonel Boumedienne. (*Protestations à gauche et au centre.*)

**M. le président.** Monsieur de Lacoste-Lareymondie, veuillez, je vous prie, ne pas recommencer à créer le désordre.

**M. Alain de Lacoste Lareymondie.** Je voulais préciser la pensée de M. Nader.

**M. le président.** M. Nader seul a la parole.

**M. Hervé Nader.** En 1936 — c'est une époque que j'ai le droit d'évoquer et qui ne prête pas aux sarcasmes — dans l'ivresse de la victoire, le Front populaire offrait au pays, en don de joyeux avènement, un ministère des loisirs. (*Vives exclamations à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

**M. Antoine Lacroix.** Tant mieux !

**M. Raymond Gernez.** Ce rappel est curieux dans un tel débat !

**M. Francis Vals.** Bravo pour Léo Lagrange !

**M. Raymond Gernez.** Léo Lagrange est mort au front !

**M. Eugène van der Meersch.** M. Nader, lui, a été engagé volontaire et déporté.

**M. le président.** L'Assemblée veut-elle laisser de côté les questions personnelles ?

**M. Hervé Nader.** Il est exact, mesdames, messieurs — vous m'avez d'ailleurs devancé, je devais le préciser — que le premier ministre des loisirs, Léo Lagrange, était un homme extrêmement sympathique et respecté de tous.

**M. René Cassagne.** Courageux.

**M. Raymond Gernez.** Patriote.

**M. Hervé Nader.** Je rends hommage à la mémoire de cet homme qui fut une des premières victimes du nazisme. Mais laissons, si vous le voulez bien, en paix Léo Lagrange. Il n'en est pas moins vrai que le Front populaire nous fit don d'un ministère des loisirs, alors que nous savions déjà que l'Allemagne hitlérienne était une immense force travaillant nuit et jour pour la guerre. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

**M. Fernand Darchicourt.** C'est un scandale d'entendre des choses semblables !

**M. Francis Leenhardt.** Apprenez donc l'histoire !

**M. Antoine Lacroix.** Vous n'avez pas lu le procès de Riom, monsieur Nader.

**M. Hervé Nader.** Je regrette que ces souvenirs, qui sont l'expression de la vérité, choquent un certain nombre de collègues, qui pourraient sans doute intervenir s'ils croient devoir rectifier ce que je considère comme la stricte vérité.

**M. René Schmitt.** Non, ce n'est pas la stricte vérité !  
Monsieur Nader, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Hervé Nader.** J'ai écouté M. Guy Mollet dans le plus grand silence. D'ailleurs, j'écoute toujours en silence les orateurs socialistes.

Je vous autorise cependant à m'interrompre, mon cher collègue.

**M. le président.** La parole est à M. Schmitt, avec la permission de l'orateur.

**M. René Schmitt.** Monsieur Nader, je comprends très bien qu'un orateur entende conduire son exposé à sa guise. Cependant, nous ne saurions tolérer les contre-vérités.

Le gouvernement de Léon Blum, en 1936, a été le premier à vouloir augmenter les crédits militaires, alors que les gouvernements précédents ne l'avaient pas fait. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Eugène Montel.** Vingt et un milliards !

**M. Hervé Nader.** Vous devancez encore mes intentions, monsieur Schmitt. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Albert Marcenet.** Nous avons écouté M. Guy Mollet dans le plus grand silence. Usez de la même courtoisie envers M. Nader.

**M. Antoine Lacroix.** A la différence que M. Guy Mollet, lui, n'a attaqué personne.

**M. le président.** Je prie en effet l'Assemblée, une nouvelle fois, de bien vouloir respecter de la même manière tous les orateurs.

**M. Hervé Nader.** Si M. le Premier ministre ne manifeste aucune impatience, je peux attendre. Nous avons toute la nuit devant nous.

Je veux répondre à M. Schmitt qui m'a interpellé.

J'ai siégé dans l'opposition pendant deux ans, de 1936 à 1938, mais, en toutes circonstances, j'ai voté les crédits militaires demandés par M. Léon Blum. J'espère que vous en ferez autant. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Raymond Gernez.** Que signifient vos insinuations contre Léo Lagrange ?

**M. Hervé Nader.** Il n'y a pas d'insinuations. Ce que j'ai dit au sujet du ministère des loisirs n'est pas une contre-vérité.

**M. le président.** Mes chers collègues, voulez-vous maintenant écouter M. Nader sans l'interrompre ?

**M. Hervé Nader.** J'ajoute que le ministère de l'armement de M. Dautry ne fut installé que sensiblement plus tard. Je dois rappeler également qu'en 1939, lors des séances secrètes, ici même, MM. Daladier et Guy La Chambre durent avouer que nous n'avions qu'un effectif dérisoire d'avions de chasse, qui étaient d'ailleurs de qualité.

**M. Francis Vals.** M. Guy La Chambre a dû déposer au procès de Riom !

**M. Hervé Nader.** Mais, en 1939, nous étions pratiquement sans bombardiers, le rôle de l'aviation lourde ayant été dévolu aux Anglais. Vous savez ce qu'il advint dans la suite des opérations et ce qu'il nous en a coûté « de sang et de larmes » pour reprendre l'expression de Winston Churchill.

L'objet de ces réminiscences historiques, mes chers collègues, n'est pas de faire le procès de quiconque.

**M. Raymond Gernez.** J'étais ici en 1939 !

**M. André Roulland.** Cela suffit !

**M. le président.** Monsieur Gernez et monsieur Roulland, voulez-vous cesser de jouer les héros d'Homère. Cela ne mène à rien. M. Nader a seul la parole.

**M. Hervé Nader.** L'objet de ces réminiscences historiques, disais-je, est non pas de faire le procès de quiconque, mais de rappeler que les Français, et peut-être en particulier les parlementaires, ont une grande capacité d'oubli.

Mesdames, messieurs, nous sommes à la croisée des chemins. Deux voies s'offrent à nous : celle de la facilité, qui faisait rire ou sourire tout à l'heure certains d'entre vous et celle du courage.

Pour suivre la première, les prétextes ne manquent pas, à en juger par certaines raisons que j'ai entendu exposer par les orateurs qui m'ont précédé, notamment par M. Guy Mollet et par M. Maurice Faure, que j'ai d'ailleurs écoutés avec beaucoup d'intérêt. La première et essentielle observation que je formulerais est qu'il ne s'agit pas essentiellement d'une querelle entre les Européens et les autres. Il se trouve que je fais partie des premiers. Je suis en effet un Européen et j'aurais eu l'occasion de le dire plus tôt, si le précédent débat sur la politique étrangère n'avait pas tourné court, ce que je regrette profondément.

Il est bon de faire entendre à cette tribune, la première de France — et quelquefois on en douterait — (*Rires.*) le sentiment respectif des uns et des autres sur des problèmes aussi sérieux et, même si le Gouvernement s'en tient au dénombrement des voix qui précède le scrutin — ce qui fut le cas pour l'Europe — et cela n'a qu'une importance secondaire. L'Europe ne doit négliger aucune occasion de propagande puisque l'idée a besoin de faire son chemin.

Je suis un Européen et ce n'est pas une conversion récente : je n'ai pas été touché par la grâce, comme eût dit Léon Blum. *Une voix au centre gauche.* Malheureusement. (*Rires.*)

**M. Hervé Nader.** J'ai affirmé ma qualité d'Européen au lendemain de ma libération de Mauthausen. J'ai quelque raison de me le rappeler parce qu'à l'époque j'ai été sérieusement rappelé à l'ordre par mes camarades des Forces françaises libres et surtout par mes camarades déportés qui estimaient prématurée cette main tendue au vaincu. Dix-sept ans ont passé qui n'ont fait que renforcer ma conviction.

S'agissant d'un mouvement irréversible, comme celui de l'émancipation des peuples colonisés, l'Europe se fera mais il lui faut du temps. La magie du verbe ne suffit pas, il a fallu, et je m'excuse de le rappeler, 1.000 ans et 40 rois pour faire la France. (*Exclamations à droite. — Mouvements divers.*)

*A droite.* Les rois !

**M. Hervé Nader.** Mes chers collègues, c'est la première fois que vous organisez le « chahut » sur vos bancs pendant mon intervention. J'en suis désolé.

**M. Michel Jacquet.** Nous ne faisons pas de « chahut » !

**M. Hervé Nader.** J'ai parlé d'un mouvement irréversible mais on ne peut pas dire qu'il soit irrésistible. Il n'y a pas, par exemple, comme en 1848, cette véritable exaltation de l'Europe suivant l'exemple de la France en face des idées d'indépendance et de liberté ; l'Italie, la Bohême, les pays de langue allemande, vous vous en souvenez, trouvèrent dans la mystique d'un renouveau — ce que l'on a appelé d'un bien joli mot, le *Risorgimento* — une foi et une ardeur qui secouèrent les vieilles dynasties et les vieux cadres européens.

Pouvons-nous en 1962 parler d'un bouillonnement comparable qu'on pourrait appeler un nationalisme européen ? Je voudrais qu'on me l'explique mais je ne le pense pas. Il y a toujours deux Europes : l'Europe des Six et l'Europe des Sept. Toutes les deux s'arrêtent aux Pyrénées, donnant un démenti

à Louis XIV, et l'Angleterre — je suis heureux que d'autres, M. Guy Mollet notamment, l'aient constaté — n'avance qu'à reculons, marche très lente. (*Rires. — Mouvements divers.*)

**M. le président.** M. Nader n'a rien dit qui ait choqué le bon sens. Je vous prie de l'écouter en silence.

**M. Hervé Nader.** J'en viens maintenant à la Belgique.

L'observation va peut-être vous amuser, mais pour l'instant il n'y a de ce côté que M. Spaak qui nous fasse au sommet le don de sa personne. A la vérité c'est peu... (*Exclamations à droite, sur de nombreux bancs au centre gauche, et à l'extrême gauche.*)

**M. Francis Vals.** Je ne comprends pas que M. le Premier ministre laisse traiter ainsi un homme d'Etat étranger. (*Mouvements divers.*)

**M. le président.** Monsieur Vals, vous n'avez pas la parole. Monsieur Nader, veuillez poursuivre.

**M. Hervé Nader.** Mesdames, messieurs, on a demandé un débat sur l'Europe. Nous faisons le tour de cette Europe que nous cherchons ensemble. (*Interruptions et bruit.*)

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** Ne cherchez pas. Vous l'avez déjà trouvée !

**M. Hervé Nader.** Il y a l'Italie dont le grand homme s'appelle M. Mattei. Je crains qu'il ne soit plus intéressé par la Russie et le pétrole que par l'Europe. Quelques-uns sur ces bancs craignaient que si la France avait la force de frappe, l'Allemagne et l'Italie ne la réclamaient à leur tour.

Plût au ciel que l'Italie s'avisât de réclamer une force de dissuasion ! Je crois que nous en serions ravis, les uns et les autres. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Enfin, je dirai un mot de l'Allemagne que j'ai quelques raisons de connaître et qui constitue un élément positif dans ce bilan. Je me réjouis de cette amitié qui se crée et qui s'affirme de jour en jour avec l'Allemagne fédérale.

On a été assez discret sur le voyage du chancelier Adenauer en France et je le regrette car, en l'occurrence, du bon travail a, je crois, été fait.

Vous vous êtes plaints de la télévision, mes chers collègues. Elle n'est pas tellement négative et je ne parle pas seulement du panache de Cyrano ou de celui d'Anquetil. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Je parle des images ; en effet, si vous estimez que les journalistes sont tendancieux, les images, elles, ne trompent pas... (*Rires sur de nombreux bancs.*)

**M. Pierre Baudis.** Qu'entendez-vous par là ?

**M. Hervé Nader.** ...et je suis étonné que le défilé du camp de Mourmelon ou la cérémonie de la cathédrale de Reims, où nous avons assisté à une réconciliation historique, provoque vos rires et vos sarcasmes. (*Applaudissements au centre et à gauche. — Protestations sur de nombreux bancs.*)

**M. René Cathala.** C'est justement ce qui nous sépare. Nous n'aimons pas les spectacles.

**M. le président.** Monsieur Cathala, je vous prie d'observer le silence.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Nous ne pouvons pas laisser passer certaines choses...

**M. Hervé Nader.** Je vous écoute, monsieur Claudius Petit.

**M. le président.** La parole est à M. Claudius Petit, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Monsieur le président, il est des choses que nous ne pouvons pas laisser passer sans protester.

**M. André Fanton.** Vous n'arrêtez pas depuis le début de la séance.

**M. Eugène-Claudius Petit.** Monsieur le président, il y a des propos que nous ne pouvons pas laisser passer. Nous n'avons absolument pas ri de l'évocation des images que vient de citer M. Nader.

Nous n'avons pas ri des manifestations de Reims, ni de ces grandes rencontres, qui n'ont pas établi une réconciliation qui ne date pas d'hier, même si elles l'ont couronnée au sommet. Et nous regrettons que dans un débat aussi sérieux que celui auquel nous participons, il nous soit donné de rire de propos que nous ne devrions pas entendre à la tribune de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre gauche, à l'extrême gauche et à droite. — Mouvements divers.*)

**M. Henri Duvillard.** Ceux qui vous applaudissent sont ceux qui rient depuis le début.

**M. Antoine Guitton.** Vous ne vous en privez pas !

**M. Hervé Nader.** Je ferai remarquer à M. Claudius Petit que les rieurs ne sont pas de mon côté, mais du sien. (*Rires et applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers.*)

**M. le président.** Je vous prie d'écouter, mes chers collègues.

**M. Hervé Nader.** Je suis très heureux que vous vous associiez à l'hommage que j'ai rendu au chancelier Adenauer et à la réconciliation franco-allemande. Je vous en donne acte.

Laissons l'Europe. Je pense que la suite du débat sera plus calme. Revenons à la force de dissuasion. Les objectifs que j'ai entendues sur ces bancs sont les suivantes : Nous n'avons pas les moyens... L'Amérique s'en charge... Nous partons trop tard.

J'ai fait deux guerres. Je le rappelle pour dire que je me souviens fort bien de ce que nous devons aux Américains puisqu'ils nous ont sauvé deux fois. Jeune marin, j'ai assisté à Brest au premier débarquement des troupes américaines. C'était un spectacle impressionnant qui allait changer la nature des choses. (*Murmures.*)

**M. le président.** Le silence étant rétabli, ne le troublez plus. Poursuivez votre exposé, monsieur Nader.

**M. Hervé Nader.** Mais le tableau de l'arrivée des Américains portait une ombre. Ce débarquement s'est effectué dans les premiers mois de 1918, alors que la France, en guerre depuis août 1914, était exsangue. Vous vous souvenez de ce qui s'était passé l'année précédente, en 1917. Une année terrible ! Une armée lasse, fatiguée ! Georges Clemenceau dut intervenir et vous savez ce que nous devons au « Père la Victoire ». Si la France avait « craqué » en 1917, il n'y aurait pas eu d'intervention américaine en 1918. Le cours de l'histoire eût été différent. (*Interruptions à droite et à l'extrême gauche.*)

**M. Félix Kir.** Il y eut aussi le Chemin des Dames.

**M. Hervé Nader.** Nous avons également été aidés par les Américains lors du dernier conflit. Mais vous vous souvenez de ce qu'était la situation au moment de Dunkerque. Vous vous rappelez l'appel pressant du Président de la République et du président du conseil — M. Paul Reynaud ne me démentira pas — demandant l'intervention immédiate, directe de l'Amérique. Nous obtînmes, à l'époque, une réponse polie, encourageante et il fallut attendre Pearl Harbour pour que l'Amérique se décide à faire un effort et à mettre le poids de son industrie et de ses forces militaires dans la balance.

Il n'est pas douteux que nous pouvons compter sur le secours de l'Amérique, parce que c'est son intérêt. Si la France disparaissait, je crois que l'Amérique ne survivrait pas longtemps. Mais, ce que je tiens à marquer, c'est qu'elle intervient à son heure, lorsqu'elle en a besoin. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite.*)

**M. Jean Legendre.** C'est la raison pour laquelle il convient de laisser les troupes américaines en Europe. (*Protestations à gauche et au centre.*)

**M. André Fanton.** Silence, monsieur Legendre !

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole, monsieur Legendre. Vous devez garder le silence.

Veillez poursuivre votre propos, monsieur Nader.

**M. Hervé Nader.** Monsieur Legendre, vous étiez plus cordial lorsque nous défendions ensemble la France, aux côtés de M. Henri de Kérillis. Vous avez évolué ! Moi, sans doute un peu moins !

**M. Jean Legendre.** Monsieur Nader, me permettez-vous de vous interrompre ? (*Protestations à gauche et au centre.*)

**M. Hervé Nader.** Volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Legendre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean Legendre.** Je vous rappellerai, monsieur Nader, qu'avant de mourir, M. de Kérillis a écrit un livre qu'il a intitulé : « De Gaulle, dictateur ». C'est vous qui avez changé ! Ce n'est pas moi ! (*Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche et au centre.*)

**M. André Fanton.** Ce livre a paru alors que vous apparteniez au R. P. F.

**M. Henri Duvillard.** Sous l'étiquette duquel vous vous étiez fait élire.

**M. André Fanton.** Les trahisons de M. Legendre sont bien connues ! Il n'est fidèle qu'à la betterave ! (*Mouvements divers.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, faites silence. Monsieur Nader, veuillez poursuivre votre exposé.

**M. Hervé Nader.** Monsieur Legendre, je me bornerai à cette simple réponse : attendez le dictateur suivant et vous serez beaucoup moins à l'aise. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Volontairement, mes chers collègues, pour ne pas passionner le débat, (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs*) je passerai sous silence le rôle de l'Amérique dans les incidents de Suez, parce que l'on a été très discret ici.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Hervé Nader.** Je vous ai écouté très attentivement, monsieur Guy Mollet — comme je le fais toujours avec plaisir — mais nous avons surtout entendu le militant socialiste et j'aurais préféré l'homme d'Etat...

**M. René Cassagne.** Ils se confondent !

**M. Hervé Nader.** ... et obtenir quelques informations sur le comportement des Américains au moment de Suez (*Mouvements divers.*)

Nous aurons peut-être une autre occasion d'être renseignés...

**M. Guy Mollet.** Voulez-vous me la fournir maintenant ?

**M. Hervé Nader.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Mollet, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Guy Mollet.** Il n'était pas dans mon intention de reprendre part au débat sur ce point. Mais il m'a été donné, en relisant les interventions de cet après-midi, de constater que plusieurs de nos collègues, avant M. Nader, ont formulé, sur l'opération de Suez, des appréciations assez curieuses, c'est le moins que je puisse en dire.

Il me faut rappeler, en effet, aux membres de l'union pour la nouvelle République, ici présents, qu'ils avaient des prédécesseurs dans l'Assemblée précédente lesquels appartenaient,

alors, à une organisation d'un autre nom mais relevant de la même autorité, les républicains sociaux. J'en comptais quelques-uns dans mon gouvernement que je ne saurais tous mettre en cause, l'un étant, dans la situation qu'il occupe, bien empêché de me répondre (*Sourires*), quelques autres siégeant sur ces bancs.

Monsieur Nader, ce fut la seule fois où, dans ma vie gouvernementale, il ne me manqua pas une voix des républicains sociaux. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements à gauche et au centre.*)

C'est dire que, s'il y avait erreur, comme se plaisait à l'affirmer M. Dreyfous-Ducas dans ce même débat, vous communiiez dans l'erreur.

A mon avis, il n'y avait pas erreur ; je suis prêt, encore, à reprendre devant l'Assemblée nationale la responsabilité de cette décision. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche, sur quelques bancs au centre gauche et à droite.*)

**M. Roger Souchal.** Il ne s'agit pas de cela !

**M. Guy Mollet.** Si, dans son raisonnement, M. Nader a évoqué l'opération de Suez, c'est moins pour la condamner, comme le faisait M. Dreyfous-Ducas, que pour en tirer la conclusion qu'une intervention américaine n'est pas toujours spontanée. Je crois ne pas trahir sa pensée.

C'est bien aussi dans ce sens-là qu'il utilisait l'argument suivant lequel, en 1917 — et non en 1918, monsieur Nader — puis en 1941, les Américains ne sont intervenus dans nos conflits qu'avec ce qui, aux yeux des Français, doit apparaître comme du retard ; et je m'attends qu'il conclue à la nécessité de mettre en œuvre une force de frappe nationale.

Ma conclusion est différente : le fait que, lors de l'opération de Suez, les Américains ne se soient pas sentis engagés par une décision française justifie ce que j'évoquais cet après-midi au cours de mon intervention en disant : faites attention que le jour où vous croirez pouvoir appuyer sur le bouton au nom de la France, cela ne signifiera pas obligatoirement qu'ils soient automatiquement engagés ; le fait encore qu'ils ne soient pas venus assez tôt en 1914 ou en 1940 prouve que ce sont d'autres méthodes que celles qui furent jusqu'à présent employées qui peuvent obliger tous les alliés à être engagés un jour de conflit. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur quelques bancs au centre gauche et à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Monsieur Nader, puisque vous avez déclaré, au début de votre intervention, que vous êtes Européen, que vous vous sentez Européen, alors laissez-moi vous dire que la seule réponse à la question que vous posez tout haut, c'est l'intégration atlantique et l'intégration européenne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Hervé Nader.** Je suis très heureux d'avoir provoqué ces explications de M. Guy Mollet. (*Rires.*)

Vous avez dit, monsieur Guy Mollet, qu'aucune voix du R. P. F. ne vous avait fait défaut. Je vais beaucoup plus loin : au moment de l'affaire de Suez, pas une voix française ne vous a manqué ; nous étions tous derrière vous.

**M. Aimé Paquet.** Non !

**M. Hervé Nader.** Cela m'amène à dire que si vous êtes à nouveau président du conseil quelque jour, ce qui est possible, et que nous soyons en désaccord sur un certain nombre de problèmes, je voterai en toute circonstance les crédits de la défense nationale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Jacques Raphaël-Leygues.** Parfait !

**M. Hervé Nader.** Nous allons donc tourner la page de Suez ! (*Rires.*)

On nous invite à compter sur les autres. Je crois que c'est une bonne solution que compter sur soi-même, mais on nous dit que nous n'avons pas les moyens suffisants.

Sommes-nous moins généreux, sommes-nous moins courageux que les Anglais qui ont lancé, vous le savez, un sous-marin atomique, le dreadnought, qui a reçu la caution de la reine, puis-elle a tenu à assister au lancement ?

Je ne pense pas que nous manquions de crédits ; je suis très heureux de voir M. le ministre des finances à son banc pour lui demander, parce que je me méfie des informations de presse (*Mouvements divers.*), s'il est exact que la France a payé ses dettes avec vingt-cinq ans d'avance.

Je ne veux pas entrer dans les détails. Il s'agit des dernières annuités du plan Marshall. Nous avons jusqu'en 1987 pour les régler et je crois que le remboursement en est terminé. Une avance de vingt-cinq ans, c'est-à-dire d'un quart de siècle, cela représente tout de même quelque chose !

D'autres emprunts ont été également remboursés.

Je vous ferai sans doute plaisir, monsieur Le Roy Ladurie, en vous disant que nous avons acheté de l'or.

L'autre jour, vous avez demandé si le Gouvernement avait une confiance totale dans le dollar et s'il ne serait pas bon de se couvrir en métal. C'est fait. Vous avez donc satisfaction, monsieur Le Roy Ladurie, et je pense que vous voterez pour le Gouvernement. (*Rires.*)

**M. Jacques Le Roy Ladurie.** Je ne pensais pas avoir tant d'influence sur le Gouvernement. J'espère qu'il suivra mes conseils en d'autres occasions !

**M. Hervé Nader.** Mesdames, messieurs, je suis favorable aux crédits militaires ; mais je suis aussi, je l'ai dit, pour l'Europe et pour l'intégration. Mais en attendant, il faut tout de même que nous fassions quelque chose. (*Rires et mouvements divers.*)

La France peut avoir une force de frappe nationale et l'apporter à l'Europe, personne ne s'en plaindra.

Mesdames, messieurs, si vous le permettez, je vais conclure. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Je crois que les socialistes — M. Guy Mollet a rappelé leur doctrine — sont dans l'ordre lorsqu'ils refusent de voter les crédits militaires.

*Voix nombreuses à l'extrême gauche.* Mais non !

**M. Hervé Nader.** Il n'y a pas très longtemps (*L'orateur se tourne vers l'extrême gauche*), vous m'avez suffisamment injurié en me traitant de défenseur des marchands de canons et de munitions pour que j'aie le droit de le rappeler. « Pas un sou, pas un homme ! », disiez-vous.

Vous avez évolué, mes chers collègues. Je m'en réjouis et je vous en félicite, mais vous n'avez pas encore complètement dépouillé le vieil homme, ayez la franchise d'en convenir.

Mesdames, messieurs, ce qui est tout de même moins explicable, c'est que des collègues qui siègent sur ces bancs de cette Assemblée (*L'orateur désigne la droite.*) soient contre les crédits militaires pour des prétextes divers. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

*Voix nombreuses à droite.* Mais non !

**M. Pierre Baudis.** Il n'a rien compris !

**M. Hervé Nader.** Mes chers collègues, vous vous esclaffez. Jeudi dernier, l'un de vous que je ne citerai pas pour ne pas faire une question de personnes prétendait sanctionner le Gouvernement en refusant des crédits au petit cabotage national. (*Exclamations à droite.*)

Eh bien, c'est exactement la même chose !

*A l'extrême gauche.* Non, c'est du cabotinage.

**M. Jean-Baptiste Biaggi.** C'est du sabotage !

**M. Hervé Nader.** Messieurs, je vous en prie, ma bonne volonté est totale ; laissez-moi conclure.

Vous n'aimez pas le Gouvernement, c'est votre droit, bien entendu, mais les gouvernements passent... (*Rires et applaudissements à droite, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre gauche.*)

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs, laissez conclure M. Nader.

**M. Hervé Nader.** Les gouvernements passent, mais la France demeure, elle subsiste.

Fidèle à moi-même, à mon passé, à mon patriotisme, je voterai les crédits militaires, ceux-ci et ceux des gouvernements à venir. Je le ferai pour l'indépendance de mon pays, de ses enfants, des miens. Je le ferai pour cette liberté sans laquelle je crois que l'existence ne vaut pas la peine d'être vécue.

Je pense que nous aurons la preuve ce soir, au terme de ce débat, que la meilleure manière de défendre l'Europe, c'est encore de se serrer autour de la France. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Georges Pompidou, Premier ministre.** Mesdames, messieurs, au moment où le Gouvernement engage pour la troisième fois en trois mois son existence devant cette assemblée, le point de départ du débat peut apparaître mince.

Il s'agit, en effet, de 200 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme pour l'usine de Pierrelatte et le Gouvernement, au surplus, constatant que l'état d'avancement des travaux du patrouilleur Otan laissait disponible sur l'exercice 1962 une partie des crédits d'autorisations de programme déjà votés, a gagé les 200 millions supplémentaires qu'il vous demande par une annulation correspondante.

Cela n'implique de notre part aucune intention d'annuler, bien sûr, ni de retarder la fabrication du patrouilleur Otan et les crédits nécessaires pour la suite de ce programme seront inscrits au budget de 1963. Mais il va de soi qu'ils le seront à l'intérieur du plafond que le Gouvernement assigne aux dépenses et qu'ainsi se marquera notre souci, que vous partagez sans aucun doute, de réduire autant que possible les charges globales du budget.

J'ajoute, à l'intention de M. le colonel Thomazo, que nous n'entendons pas faire porter les réductions sur les armes conventionnelles qu'il est, en tout état de cause, nécessaire de donner à notre armée pour des raisons morales, matérielles et militaires.

De même, je puis ici déclarer à l'Assemblée que si ces crédits ont été inscrits par le Gouvernement dans le collectif, ce n'est point comme on l'a dit parfois à cette tribune — car je ne veux point invoquer les articles de presse qui, si bien ou si mal intentionnés qu'ils soient quand ils veulent expliquer l'attitude du Gouvernement, ne sont pas ses porte-parole — si donc ces crédits ont été inscrits par le Gouvernement dans le collectif, ce n'est donc point pour le plaisir de provoquer un débat dont l'issue, croyez-le bien, préoccupe le Premier ministre plus que personne, mais parce qu'il ne pouvait faire autrement, contrairement à ce qu'on avait pu et à ce qu'il avait pu penser d'abord, sans manquer aux règles élémentaires de l'universalité budgétaire, c'est-à-dire du respect des décisions du Parlement et de l'affectation que celui-ci a expressément donnée aux crédits qu'il a votés. Mais puisque cet article du collectif a été l'occasion d'un vaste échange de vues au cours duquel ont été exposées avec ampleur des positions doctrinales qui vont de l'approbation donnée à la politique gouvernementale jusqu'à la censure, en passant par toutes les nuances, le Gouvernement entend s'expliquer complètement devant vous sur les problèmes en cause.

J'essaierai de le faire avec le sérieux et la modération qui s'imposent sur un sujet qui tient à cœur à tous ceux qui enten-

dent participer à la vie politique du pays, puisqu'il s'agit en fin de compte de ce qui est le plus essentiel à une nation, c'est-à-dire des conditions mêmes de sa survie.

Mesdames, messieurs, l'histoire du monde a sans doute été modifiée lorsque les efforts, sans précédent, du gouvernement américain dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire, aboutirent à l'explosion de la première bombe atomique expérimentale, il y a aujourd'hui précisément dix-sept ans.

Sept ans plus tard explosait la première bombe à hydrogène, tandis que l'U. R. S. S. à son tour, faisait exploser sa bombe H en 1953 et que la Grande-Bretagne réalisait tour à tour la bombe A et la bombe H.

Ainsi, les principales puissances économiques et militaires du monde avaient suivi la même politique, et tout permet de penser que la Chine communiste, avec les moyens dont elle peut disposer, la pratique à son tour.

Et la France, messieurs ? Elle était demeurée pendant cinq ans à l'écart du progrès et se retrouvait en 1945 affaiblie économiquement, industriellement et physiquement. Pourtant, si évidente était l'impossibilité pour un pays qui prétendait demeurer parmi les principaux de se désintéresser du problème atomique, que dès octobre 1945 le Gouvernement provisoire du général de Gaulle créait le commissariat à l'énergie atomique. Sans évoquer toutes les étapes qui marquèrent nos premiers pas dans ce domaine capital, je rappellerai seulement que c'est en 1948 que la première pile française, Zoé, commença à fonctionner au fort de Châtillon.

Première réalisation combien modeste, mais combien encourageante aussi, et dont les gouvernements successifs, sans distinction de parti, comprirent tout le prix. C'est ainsi qu'en 1952, le gouvernement de M. Antoine Pinay, avec au secrétariat d'Etat à l'énergie atomique M. Félix Gaillard, faisait adopter la loi du 24 juillet 1952 qui définissait un premier plan quinquennal, prévoyant notamment la réalisation du centre de production de plutonium de Marcoule, avec deux grands réacteurs dont le premier devait entrer en divergence en 1956. En 1954, le président du conseil de l'époque, M. Mendès-France, prenait la décision de mettre à l'étude la fabrication de la bombe atomique. En 1955, le gouvernement Edgar Faure prévoyait une extension considérable du plan quinquennal et la construction de divers réacteurs et centrales. En ce qui concerne Marcoule, il était décidé, avec la réalisation d'un troisième réacteur beaucoup plus puissant, de tripler la production de plutonium ; en même temps étaient lancés les travaux sur la séparation des isotopes de l'uranium et sur la construction d'un sous-marin à propulsion nucléaire.

En 1956, un protocole entre le ministre des armées et le secrétaire d'Etat auprès du président du conseil définissait le programme militaire de 1957 à 1961 : préparation d'éventuels essais nucléaires, production de plutonium, séparation isotopique.

C'est dans ces conditions qu'intervenait en juillet 1957 une loi portant deuxième plan quinquennal, qui prévoyait une extension des moyens de recherche et de production. Cette loi, préparée par le gouvernement de M. Guy Mollet et votée sous le gouvernement de M. Bourges-Maunoury, faisait suite à des décisions gouvernementales de mars 1957 prévoyant des autorisations de programme de 25 milliards d'anciens francs en vue de la séparation isotopique de l'uranium, soit par la création d'une usine purement nationale, soit par des installations européennes complétées, le cas échéant, par des installations nationales.

Le ministre d'Etat chargé des questions atomiques vous a déjà indiqué comment le Gouvernement de l'époque avait été amené, faute d'une entente européenne dans ce domaine, à s'orienter vers une réalisation purement française, avec des objectifs de défense nationale et je me bornerai à rappeler sur ce point les déclarations faites alors à cette même tribune par M. Maurice Faure, déclarations que je m'excuse de trouver parfaitement claires et satisfaisantes.

Ainsi, mesdames, messieurs, est née l'usine de Pierrelatte, dont la construction fut déclarée d'utilité publique en 1953 par le Gouvernement que présidait le général de Gaulle et dont faisaient partie de nombreux dirigeants politiques de toutes nuances.

Si j'ai rappelé tous les noms qui sont associés aux réalisations dont nous parlons aujourd'hui, c'est, mesdames, messieurs, non pour me livrer au jeu bien inutile de chercher à mettre qui que ce soit dans l'embarras, mais pour souligner ici que les réalisations atomiques françaises sont l'œuvre de tous, que tous les gouvernements en ont mesuré l'importance, que les parlements ont constamment consenti l'effort financier nécessaire, et qu'il n'y a pas d'entreprise actuelle qui soit évidemment le résultat d'un long et persévérant effort. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Les réalisations sont à la mesure de cet effort : ce sont les quatre centres de recherche du commissariat : Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache. Ce sont les trois réacteurs de l'usine d'extraction de plutonium de Marcoule, ce sont les quatre centrales électriques en cours de réalisation d'Electricité de France. C'est la série des explosions nucléaires du Sahara, dont la dernière, souterraine, nous a fait faire des progrès décisifs. C'est l'usine de séparation isotopique en construction à Pierrelatte qui doit nous permettre de produire l'uranium enrichi U235 dont les applications, civiles et militaires, sont d'une importance extrême et sur lesquelles je reviendrai.

Bien sûr, l'effort financier que demande un tel programme est énorme. Mais il faut affirmer ici qu'il n'est nullement hors de proportion avec les possibilités de la France. Les chiffres les plus divers ont été avancés, notamment à propos de Pierrelatte. On a fait état de l'écart considérable entre le premier devis et le devis actuel, qui se monte, vous le savez, à 3 milliards 400 millions de nouveaux francs pour les études et la construction de l'usine, auxquels il convient sans doute d'ajouter 1 milliard de nouveaux francs supplémentaires pour la mise en fonctionnement.

Ces chiffres sont loin, il est vrai, des premiers devis. Mais la nécessité de faire de cette usine un gigantesque laboratoire avec des précautions de sécurité énormes, ainsi que la possibilité d'augmenter la capacité de production de l'usine sont à l'origine de ces écarts, en même temps que les difficultés techniques immenses rencontrées par nos savants privés de tout secours extérieur.

Au demeurant, les autres pays ont consenti un effort au moins équivalent, toutes proportions gardées, pour le même objet, puisque, vous le savez sans doute, la puissance de l'usine de séparation isotopique anglaise peut être considérée comme étant supérieure à celle de Pierrelatte, la capacité combinée des trois usines américaines représentant 30 à 50 fois la nôtre, avec une consommation d'électricité égale aux deux tiers de la consommation totale de la France à l'heure actuelle. Bien que les frais aillent en diminuant à la lumière de l'expérience acquise par nos alliés, qu'on imagine l'ampleur des dépenses qu'ils ont cru devoir assumer !

Au surplus, si les chiffres indiqués apparaissent considérables, il faut observer qu'ils s'étalent sur plusieurs années et qu'en fin de compte la dépense annuelle est, toutes proportions gardées, relativement modérée. J'ajoute que le Gouvernement entend poursuivre en la matière une politique de stricte gestion, notamment dans la surveillance des marchés passés avec l'industrie privée et que des mesures sont sur le point d'intervenir pour limiter en particulier le jeu des clauses de révision à ce qui est économiquement prouvé et raisonnable. Il en sera de même, mesdames, messieurs, de toutes les dépenses prévues pour l'ensemble de ce que l'on appelle la « force de dissuasion » et dont le coût, pour les années 1960-1964, ne représentera guère plus de 8 p. 100 des dépenses inscrites au budget des armées.

Tout cela représente donc un effort qui ne dépasse pas les forces de la France, surtout si l'on met en parallèle la valeur de l'enjeu. Et tout d'abord, mesdames, messieurs, je voudrais revenir sur ce que représente, du simple point de vue civil, l'usine de Pierrelatte. Cette question a déjà été amplement traitée, mais il m'est difficile, parlant après tant d'orateurs, de ne pas répéter ce que vous avez déjà entendu.

Un premier point, dont on ne soulignera jamais assez l'importance, est l'impulsion extraordinaire qu'une telle réalisation donne à la recherche scientifique et technique. Je ne parle pas simplement de la recherche, pourtant déjà considérable, à l'échelon du Commissariat à l'énergie atomique. Je pense à l'impulsion donnée à plusieurs dizaines d'entreprises industrielles que M. Billoux a bien voulu énumérer, appelées à participer à la conception comme à la construction et qui, se trouvant aux prises avec des problèmes d'une difficulté que des usines françaises n'avaient jamais encore entrevue, sont amenées à mettre au point des techniques ultra-modernes dans les domaines les plus variés.

Les progrès qui ont été accomplis ont permis à nos industries de briser dès maintenant, sur le marché international, le monopole dont jouissaient jusqu'ici les industries anglo-saxonnes et, parfois, allemande, en permettant de concurrencer ces industries, de porter dans toutes les parties du monde des techniques purement françaises, dans des domaines d'où nous étions considérés comme irrémédiablement absents. D'une façon générale d'ailleurs, de nombreux pays neutres actuellement sous-développés seront amenés à recourir, pour des fins pacifiques, à l'énergie atomique. Pris entre la concurrence des Etats-Unis et de l'U. R. S. S., certains se tourneront de préférence vers la France, moins puissante mais dont la présence apparaîtra justement moins pesante. Nous en avons déjà des signes, n'en déplaise à un orateur qui a parlé cet après-midi. Notre effort atomique, et, particulièrement, notre effort en matière de séparation isotopique, ouvre donc à nos industries exportatrices un immense champ d'activité, avec les conséquences que l'on imagine et pour notre commerce extérieur, et, peut-être plus encore, pour notre influence technique et scientifique.

C'est, je crois, une satisfaction importante pour notre pays que d'apparaître comme étant « dans le train de l'extrême progrès scientifique » et non simplement comme le pays de vieille culture qu'on salue avec un respect mêlé de quelque commisération. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais l'usine de Pierrelatte présente, sur le plan économique, d'autres avantages. A l'origine, notre commissariat a opté pour la voie de l'uranium naturel et du plutonium. Ce choix reposait en fait sur la nécessité d'aller au plus court vers les applications tant civiles que militaires. Notre technique, à l'époque, était hors d'état d'apprécier les difficultés de la voie de l'uranium enrichi, alors que par la première voie elle se sentait en mesure d'aboutir dans des délais raisonnables.

Lorsque les progrès réalisés par nos chercheurs ont permis de concevoir la séparation de l'uranium 235, c'était un devoir pour nous de ne pas négliger cette technique. C'est d'ailleurs l'uranium 235 qui alimente, dès maintenant, en France comme à l'étranger, de nombreux réacteurs de recherche. C'est lui qui fait marcher les sous-marins atomiques dont vous savez l'importance, et qui fera peut-être demain marcher les navires de surface et, qui sait, un jour les avions. Il serait difficilement admissible que la flotte française, et plus spécialement notre flotte sous-marine, ne disposât d'aucune source d'approvisionnement en combustibles autre qu'étrangère. Et rien ne permet de savoir quelle sera la part de l'uranium naturel et celle de l'uranium enrichi dans les centrales atomiques qui iront en constant développement et qui, selon toute probabilité, produiront l'énergie électrique à un prix compétitif vers 1970.

Au surplus, quand le progrès technique s'accélère à ce point, les pays riches explorent naturellement toutes les voies. Mais

la nécessité, pour des pays moins bien pourvus, d'en faire de même est peut-être plus grande encore. Car le choix est un pari et si, par malheur, ce pari est mauvais, il est infiniment plus difficile à qui dispose de moyens limités, de revenir en arrière et de rattraper son retard. C'est pourquoi notre commissariat a choisi, avec l'accord des gouvernements successifs, d'explorer d'abord la voie de l'uranium naturel et ensuite celle de l'uranium enrichi, cette politique étant peut-être plus coûteuse au départ, mais permettant ensuite de pousser l'effort à moindres frais dans le sens que l'expérience révélera le meilleur.

Dans le domaine pacifique, si l'uranium naturel reste notre formule principale en ce qui concerne la production d'électricité nucléaire, E. D. F. explore, dès maintenant, les possibilités de l'uranium enrichi, grâce à la construction de la centrale franco-belge des Ardennes, dans le cadre de l'Euratom.

L'intérêt de l'usine de Pierrelatte est donc immense pour la France : plus de 2.000 chercheurs y auront travaillé, avec tout ce que cela représente de profit pour la recherche de demain. 5.000 hommes y travailleront quand l'usine sera en production, amenant ainsi à Pierrelatte une population supplémentaire de 15.000 personnes. Mais l'intérêt ne sera pas seulement pour la France. Il sera, je tiens à le souligner, pour l'Europe. Seule usine de séparation isotopique de l'Europe des Six et même de l'Europe continentale non soviétique...

*A droite.* De l'Atlantique à l'Oural !

**M. le Premier ministre.** ... Pierrelatte sera, dans ce domaine capital de la technique moderne, la réalisation unique permettant à cette Europe de se prouver à elle-même qu'elle n'est pas un simple satellite de la technique anglo-saxonne. Et il va de soi que pour ses utilisations pacifiques, l'uranium enrichi produit par nous le sera, compte tenu de nos besoins nationaux, au profit de nos voisins européens et, en premier lieu, de nos cinq partenaires des communautés européennes. Le ministre d'Etat a d'ailleurs rappelé au cours de ce débat comment la France avait cherché, entre 1955 et 1958, à réaliser l'usine de séparation isotopique dans un cadre européen. J'ajoute que, dès 1954, les autorités françaises s'étaient efforcées d'obtenir de l'autorité de l'Energie atomique du Royaume-Uni la fourniture d'une usine de séparation isotopique et que ces demandes n'avaient pas abouti. C'est l'échec de ces projets qui a conduit la France à entreprendre seule la construction de Pierrelatte.

Aujourd'hui encore, il est certain que la plupart de nos voisins et partenaires n'envisagent pas de participer à nos efforts dans ce domaine. Il n'est pas sûr qu'il en soit toujours ainsi. Mais en prenant sur elle la plus grande charge de l'effort initial, c'est en définitive pour l'Europe que la France aura travaillé, car l'Europe en bénéficiera le jour venu. La France a d'ailleurs tout récemment démontré son souci d'une coopération effective en matière atomique en souscrivant à un second plan quinquennal d'Euratom qui sera d'une ampleur double de celui qui s'achève et je puis ajouter qu'elle a pris l'initiative de cet accroissement d'activité. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Voilà, mesdames, messieurs, ce que l'on peut dire concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans le cadre national comme dans le cadre européen. J'en viens maintenant à l'aspect purement militaire, c'est-à-dire à la force de dissuasion française, à ce qu'elle peut être du point de vue national, comme dans nos rapports avec nos alliés.

La France, vous le savez, a commencé à se constituer un premier armement atomique fondé sur la bombe au plutonium que nous avons déjà mise au point. Le programme entrepris maintenant nous conduit à réaliser, sur une durée de plusieurs années, une force de dissuasion dont l'élément essentiel final sera la future bombe construite à partir de l'uranium 235 produit par l'usine de séparation isotopique. Les délais sont

longs, mais ils sont nécessaires pour des raisons techniques d'abord, pour des raisons financières ensuite, ainsi que je l'ai rappelé. Ils n'ont rien d'anormal, compte tenu du fait que nous ne disposons pas des moyens américains, que nous n'avons pas l'intention d'imposer à notre peuple les sacrifices qu'ont imposés à leur les dirigeants soviétiques, que nous n'avons pas enfin été en mesure de bénéficier de l'appui technique américain, comme ce fut le cas de nos amis anglais. Mais si l'effort est long, s'il est, ainsi, réparti, il n'est pas pour autant inutile, comme le démontre d'ailleurs l'agitation que provoque partout dans le monde l'apparition de la France comme puissance potentiellement atomique.

Cet armement nucléaire, nous dit-on, sera inefficace et par conséquent inutile, parce qu'il sera insuffisant compte tenu de nos moyens. Un tel raisonnement, mesdames, messieurs, pêche par assimilation du problème français au problème américain. Croyez bien que le Gouvernement se rend parfaitement compte que nous ne serons jamais en mesure d'aligner un armement nucléaire comparable en puissance à celui des Etats-Unis ou de l'U. R. S. S.

**M. Félix Kir.** C'est l'évidence même.

**M. le Premier ministre.** Nous ne prétendons pas à un gigantisme sans rapport avec notre taille. En face de l'énorme menace, notre but n'est pas, en cas de conflit, de le gagner seuls. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes et entendons bien rester obstinément fidèles à l'alliance atlantique, convaincus que l'appui britannique et, surtout, la puissance inégalée des Etats-Unis sont nécessaires à la victoire éventuelle et à la survie du monde libre, et donc, à la nôtre.

Le but est, dans l'hypothèse d'un conflit, de gagner, dans la mesure où une telle expression garde un sens en cas de conflit nucléaire. Mais dans le cas de la France et s'agissant de l'arme atomique, le but initial est cependant plus modeste: il s'agit d'essayer de dissuader. Pour cela, il faut mettre sur pied une force d'un niveau tel que son emploi éventuel provoquerait chez l'adversaire des destructions suffisantes pour constituer pour lui un handicap sérieux et, par conséquent, le faire réfléchir.

Cet objectif n'est pas différent de celui que rappelait le dernier livre blanc britannique déclarant que « les forces de représailles de ce pays ... » — il s'agit de l'Angleterre — « ... sont suffisantes pour faire craindre à un agresseur potentiel une riposte dont les effets dépasseraient de beaucoup les destructions qu'il pourrait tolérer ». Pour cela, il n'est pas nécessaire que les armes se comptent par milliers. Il suffit qu'il apparaisse probable qu'un certain nombre d'entre elles arriveront sur leurs objectifs.

On ajoute, il est vrai, que la prolifération de petites forces nucléaires est dangereuse. Mais qu'entend-on par là ?

Où serait le danger ? D'abord pour la France, nous dit-on, qui pourrait faire l'objet d'une attaque préventive.

Mais en quoi ce danger serait-il plus grand parce que la France posséderait ses propres armes nucléaires sur son sol, plutôt que si celle-ci avait des armes nucléaires appartenant à une puissance alliée ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

Voudrait-on nous conduire à une sorte de neutralisation de l'Europe occidentale, qui laisserait notre continent désarmé à la merci des attaques des uns, de la bonne volonté des autres ? N'est-ce pas là l'objectif avoué du bloc soviétique ?

Quant à la prolifération des armes atomiques, il est possible qu'elle soit fatale si ceux qui les possèdent aujourd'hui continuent à ne pouvoir se mettre d'accord pour les prohiber par un accord général de désarmement. Il est possible aussi qu'il soit de plus en plus difficile aux pays qui n'auront pas été

dans la course à temps, d'y trouver une place. Mais, de toute manière, l'attitude de la France serait sans effet sur le comportement des autres, soyons-en assurés.

Il est vrai qu'on a parlé d'une proposition américaine de création d'une force multilatérale. A ce propos, il nous paraît plus que douteux que les Etats-Unis puissent remettre la propriété et la décision de l'emploi d'une partie de leurs armes atomiques à d'autres qu'à leur propre gouvernement. Sans aller jusqu'à dire avec, je crois, M. Maurice Faure dans une récente interview « qu'une force de frappe atlantique ne serait que le camouflage de la force américaine », il me semble que s'il devait en être ainsi les pays qui seraient associés à cette force multilatérale n'y trouveraient guère d'autre droit que celui de participer aux dépenses. S'il en était autrement, alors nous verrions. Mais pour l'instant, je le répète, nous ne sommes en face d'aucune proposition de caractère général ou précis.

De cet ensemble d'objections, la principale et la plus fréquente consiste, me semble-t-il, à dire que nos projets nucléaires dégradent nos rapports avec les Etats-Unis. Nous touchons ici au point peut-être le plus important du problème qui nous est posé, celui en tout cas qui rejoint les préoccupations les plus vives exprimées par la plupart des orateurs à cette tribune.

Etant admis, en effet, qu'en tout état de cause une force nucléaire française ne peut suffire à assurer la protection de notre pays, que, par suite, l'appui de nos alliés et, en premier lieu, de la puissance américaine reste nécessaire, comment notre propre force peut-elle trouver sa place dans l'ensemble, qu'il s'agisse de l'Europe ou du monde atlantique ?

A cette question, certains ont répondu négativement — et d'ailleurs, je me permets de le dire, contradictoirement — et soulignent les difficultés qui sont apparues entre le Gouvernement français et celui des Etats-Unis pour prétendre que nous désorganisons l'alliance et risquons même de détourner les Etats-Unis de l'Europe.

Ici, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord rassurer les inquiets. Les réticences de nos alliés vis-à-vis de l'effort nucléaire français ne sont plus ce que certains ont prétendu. Outre le fait que nos alliés européens, notamment celui qui est avec nous le plus exposé, je veux dire l'Allemagne, ne font aucune objection à notre force atomique, il est public que l'Angleterre comprend sur ce point notre politique, et n'y fait aucune critique. Le 26 juin dernier, M. Mac Millan déclarait à la Chambre des communes: « Je reconnais que la France est maintenant une puissance nucléaire et qu'elle le restera probablement ». Vous voyez M. Mac Millan prévoyait les motions de censure. (Sourires.)

En ce domaine, nos conversations avec M. Mac Millan, à l'occasion de sa visite au Président de la République, ont été à nos yeux parfaitement satisfaisantes. Je sais qu'on critique les rencontres. Mais qui dirait-on, si ces rencontres n'avaient pas lieu ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

Reste, dira-t-on, l'attitude du gouvernement américain. L'Assemblée voudra bien me faire l'honneur de me croire si je lui déclare que les entretiens que nous avons eus avec le gouvernement des Etats-Unis qu'il s'agisse de la visite de M. le secrétaire d'Etat Dean Rusk à Paris il y a quelques semaines, ou de l'audience accordée il y a quelques jours à peine par le président des Etats-Unis à notre ambassadeur M. Alphonse, révèlent le désir de sortir des malentendus, qu'une publicité excessive a d'ailleurs grossis.

Le gouvernement américain nous donne l'impression d'avoir admis que l'effort nucléaire français est un fait. Sa préoccupation est, en effet, de savoir si la France serait prête à convenir avec lui d'un emploi concerté avec les forces nucléaires britanniques et américaines. Je puis dire que le Gouvernement français a répondu qu'il était disposé à discuter de la question le moment venu.

Au demeurant d'ailleurs, comment une force nucléaire nationale pourrait-elle être un danger pour l'alliance quand il s'agit de la France, alors que la force nucléaire américaine est elle aussi purement nationale et que son emploi au profit des alliés atlantiques dépend du seul président des Etats-Unis, alors que la force nucléaire britannique est dans la même situation et que personne jusqu'à une date récente n'y avait jamais rien trouvé à redire ? « Nos forces, dans notre propre pays, sont entièrement sous notre contrôle », déclarait M. Mac Millan aux Communes.

Le problème de la coordination de l'emploi à l'intérieur d'une alliance est, certes, un problème capital. Observons que s'agissant de l'emploi des armes nucléaires, la décision se situe au niveau des gouvernements et non plus des commandements militaires, ce qui, soit dit en passant, rend ce qu'on appelle « l'intégration » sérieusement plus difficile que pour les armes classiques et donne toute sa valeur à cette étroite coopération des gouvernements que nous recommandons. Mais pour le reste, le problème est celui qu'on connaît toutes les alliances, c'est-à-dire l'harmonisation des plans de guerre, et il ne saurait être insoluble. Pour notre part, nous n'avons pas l'intention d'en compliquer la solution.

Sans doute expliquera-t-on qu'une troisième force nucléaire, par son existence même, rend plus difficile la réalisation de cette coordination. Mais cette difficulté nous paraît infime, au regard du risque considérable que représente pour la France, et j'ajoute, pour l'Europe, le fait de s'en remettre entièrement pour sa défense à une force étrangère, même amie, même alliée.

Qui peut savoir où, quand et comment les grandes puissances nucléaires déclencheront la guerre atomique, si elles doivent la déclencher ?

Je voudrais attirer votre attention sur l'aspect psychologique d'une décision de cet ordre. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, on peut dire que les Etats, monstres froids, comme on sait, ne faisaient dans leurs plans qu'une part réduite aux destructions humaines et matérielles qu'ils risquaient de provoquer chez eux-mêmes en faisant la guerre. L'élément quasi unique de la décision était dans la chance de gagner, donc dans l'évaluation du rapport des forces.

Depuis que les moyens modernes ont obligé les dirigeants les plus durs à tenir compte de leur propre peuple, la question que se pose un agresseur en puissance est de savoir s'il est en mesure de gagner assez vite sur un objectif précis et limité pour décourager ses adversaires éventuels d'assumer à leur tour le risque majeur. C'est l'erreur qu'a commise en 1914 l'Allemagne de Guillaume II, en 1940 l'Allemagne d'Hitler. Mais celui-ci, par contre, a pu croire un moment qu'il avait vu juste lorsqu'il a attaqué la Pologne en 1939 et que l'intervention de l'Angleterre et de la France est restée inefficace. Est-il impossible que d'autres, un jour, ne s'imaginent qu'ils sont en mesure de neutraliser, comme on dit, l'Europe avant que nos alliés soient entrés en action avec l'ensemble de leur armement stratégique ? L'hésitation, en ce domaine où il s'agit d'affronter un péril mortel, ne durerait-elle qu'un instant, qu'en cet instant la France aurait vécu.

Je ne puis que rappeler les déclarations récentes du dernier ministre britannique de la défense :

« Nous ne pouvons pas écarter la possibilité qu'un agresseur soit amené à croire que, dans certaines circonstances, le gouvernement américain hésiterait à mettre en danger son propre pays pour défendre l'Europe. Je suis certain que semblable pensée n'a jamais effleuré les dirigeants américains. Mais nous devons tenir compte de ce que pourrait penser l'agresseur, et, à ce point de vue, le fait qu'une partie de l'arme de dissuasion stratégique soit contrôlée politiquement par un pays européen joue un rôle essentiel. »

Comme le gouvernement de M. Mac Millan, le Gouvernement français estime que l'arme nucléaire politiquement contrôlée par un pays européen, et, j'ajouterais, par un pays de l'Europe continentale, jouera un rôle essentiel. Loin d'affaiblir l'alliance atlantique, elle la renforce. Non pas, bien sûr, tellement par sa puissance — notre force ne sera jamais qu'un faible appoint à la force américaine — mais par sa présence et par le fait qu'elle sera contrôlée par un pays exposé au premier danger. Par là, elle jouera vraiment son rôle de dissuasion parce que ne laissant à l'adversaire aucun doute sur les conséquences d'une agression même limitée.

J'ajoute qu'elle se révélera, j'en suis sûr, aux yeux des Etats-Unis eux-mêmes, comme un appoint et un encouragement. Peut-être le peuple américain finira-t-il par avoir l'impression qu'il porte seul le poids financier et militaire d'un effort immense au profit d'une petite presqu'île, l'Europe, tentée par la prospérité tranquille et le neutralisme. L'effort français, la détermination qu'il traduit, seront pour l'alliance atlantique un appui moral considérable parce qu'ils démontreront que notre pays prend résolument sa part des charges et du danger.

En le faisant, nous servons l'alliance atlantique, mais aussi nos partenaires européens dont le destin est intimement lié au nôtre, comme la preuve en a été récemment fournie par le voyage en France du chancelier Adenauer, signe tangible que la réconciliation franco-allemande, œuvre de dix-sept années d'effort continu, est aujourd'hui admise non seulement par les politiques, mais par l'opinion publique, (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs*) et également démonstration éclatante que cette entente constitue bien une base solide et durable nécessaire à la construction d'une Europe unie.

Le jour, peut-être très prochain, où l'union politique européenne s'édifiera, elle s'étendra, bien entendu, à la défense.

L'apport que constituera la possession par la France d'un armement atomique sera pour cette défense commune un atout essentiel. Alors pourrait se poser la question d'une force nucléaire dans un cadre européen. Mais — je vous demande d'être prudents et patients — nous ne pouvons faire abstraction ni des situations particulières ni des engagements contractés. C'est pourquoi nous devons ici, je le répète, être très prudents, car notre but n'est pas de préparer la guerre, il est d'essayer de l'empêcher. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Qui peut douter, en effet, du caractère résolument défensif d'une force de dissuasion modeste comme celle que nous avons entreprise de créer ? Nul ne peut imaginer que la France jette demain des bombes atomiques sur un pays désarmé. Et, quant à les jeter, sans être attaqués, sur la Russie soviétique, qui ne voit que ce serait nous condamner à la mort ? (*Mouvements divers.*)

*Plusieurs voix à droite.* Alors à quoi sert-elle ?

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi, d'ailleurs, la France, consciente du péril que l'arme atomique fait courir à l'humanité tout entière, entend plus que jamais essayer de faire prévaloir les thèses qu'elle a dès longtemps défendues en matière de désarmement atomique.

On voit les grandes puissances atomiques proposer l'arrêt des expériences et, chaque fois, après s'être précisément livrées à une série d'expériences particulièrement fructueuses.

Comment espérer une issue dans cette voie ?

Non, le désarmement ne sera que rêve tant que les puissances atomiques n'auront pas accepté la destruction de leurs stocks d'armes, et, pour commencer, à tout le moins, le contrôle des moyens de transport, de ce qu'on appelle les « vecteurs ». La France s'arme nucléamment parce que la menace qui pèse sur elle est nucléaire. Mais si les autres acceptent de désarmer, elle est prête à arrêter sur le champ cet effort.

Peut-être d'ailleurs, de la crainte inspirée par cette forme de la destruction finira par naître la sagesse. Le Gouvernement français, pour sa part, est prêt à y contribuer et il n'est pas prouvé que sa détermination n'aidera pas à accélérer le processus. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Mesdames, messieurs, dans cet exposé, dont je vous prie d'excuser la longueur, j'ai tâché d'embrasser les divers aspects du problème dont nous débattons aujourd'hui.

J'ai voulu montrer que, depuis 1945, tous les gouvernements, même si la présence à la tête de l'Etat du général de Gaulle s'est sans doute révélée déterminante pour décider de l'effort final, tous les gouvernements ont contribué à la naissance et au développement de notre puissance atomique. Personne aujourd'hui ne prendrait la responsabilité d'arrêter ni même de ralentir cet effort. Cette puissance présente d'indiscutables aspects scientifiques, techniques, économiques. En fin de compte, elle est également militaire.

Tous ceux qui sont plus puissants que nous nous ont précédés dans cette voie. Et qui s'imaginerait que nous pouvions ne pas suivre ? C'est la IV<sup>e</sup> République qui a ouvert la voie. Cette voie s'élargit avec le programme actuel, c'est-à-dire avec cette usine de séparation isotopique qui, née dans son principe entre 1955 et 1958, est aujourd'hui sortie de terre et fait de Pierrelatte le chantier numéro un de l'effort technique, industriel et militaire de l'Europe.

Je crois avoir montré que cette réalisation, malgré son coût élevé, sera pour nous payante à tous égards. Elle apportera une contribution considérable au développement économique de l'Europe tout entière.

Elle lui apporte aussi, dans la mesure où notre défense se confond avec celle de l'Europe — et un simple regard sur la carte est à cet égard révélateur — une garantie irremplaçable à la sécurité européenne ; car si nous ne pouvons prétendre, tant s'en faut, nous défendre seuls, du moins faut-il que le monde, allié ou adversaire, soit bien persuadé que nous nous défendrons par tous les moyens si nous étions attaqués...

**M. Alain de Lacoste Laréymondie.** Comme à Oran ! (*Interruptions à gauche et au centre.*)

**M. le Premier ministre.** ...que nos alliés y voient la preuve de notre volonté de faire face à leurs côtés et en pleine collaboration, que l'adversaire y trouve une raison supplémentaire de renoncer à l'agression.

Prenez garde, mesdames, messieurs, à la signification internationale du vote que vous allez émettre : le vote de la motion de censure, si habiles et modérés que puissent en paraître les termes, risquerait d'être interprété comme la décision de la majorité de cette assemblée de vouloir pour la France, non pas la participation à une force atomique plus large, atlantique ou européenne — ce qui n'est pas du tout la même chose et j'avoue que je ne comprends pas très bien comment partisans de l'une et partisans de l'autre formule s'entendent si bien — mais pas de force du tout.

C'est pourquoi, au-delà des divergences sur le vocabulaire, les étapes, ou même parfois les méthodes, je souhaite quant à moi que notre entreprise, immense et pourtant modeste, apparaisse comme l'œuvre de tous ceux qui mesurent pleinement les responsabilités vis-à-vis de notre peuple qui ne veut ni provoquer ni abdiquer. (*Vifs applaudissements prolongés au centre et à gauche.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

Il m'a été demandé une suspension de séance. (*Mouvements divers.*)

Il est de tradition de déférer à une telle demande.

La séance est donc suspendue.

(*La séance, suspendue le mardi 17 juillet, à zéro heure vingt minutes, est reprise à une heure cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous en arrivons aux explications de vote.

La parole est à M. Fabre.

**M. Henri Fabre.** Nous voici, monsieur le Premier ministre, devant une motion de censure proposée et signée par des parlementaires d'opinions politiques différentes.

Ces hommes, si une dissolution devait s'ensuivre, ne défendraient pas demain la même doctrine devant leurs électeurs. Cela est évident.

Alors, comment a-t-on pu en arriver là ?

Comment cette Assemblée est-elle devenue inconditionnellement pour ou inconditionnellement contre ?

Cela n'a été possible que parce que l'on a faussé le fonctionnement normal des institutions. Depuis quatre ans, le désaccord entre l'exécutif et le Parlement n'a fait que s'accroître. La Constitution a été plusieurs fois malmenée mais la majorité de l'Assemblée s'est inclinée.

Lors de l'exclusion des députés d'Algérie, l'ensemble de nos collègues s'est élevé contre cette mesure mais cela ne fut que symbolique.

Dernièrement, lors d'un débat important, parce qu'on refusait de les faire voter, 293 députés ont quitté l'hémicycle pour marquer leur désapprobation.

**M. Gabriel Kaspereit.** Il y en avait 200 dans l'hémicycle !

**M. Henri Fabre.** Aujourd'hui, ils peuvent s'exprimer par leur vote.

Combien seront-ils ?

Et pourtant, la pression qu'a subie l'Assemblée ne peut se justifier. Il est nécessaire, pour la dignité de chacun des pouvoirs, que l'on mette un terme à cette situation et il est aussi nécessaire que les électeurs rendent leur arbitrage.

Après la dernière consultation à caractère plébiscitaire, nombreux étaient ceux qui attendaient que l'on retournât aux urnes.

La décision incombait au chef de l'Etat, seul.

On changea simplement de Premier ministre.

Aujourd'hui, ce sont les députés qui ont la possibilité, en votant cette motion de censure, de dégager une majorité qui entraînerait très probablement la dissolution.

Monsieur le Premier ministre, c'est dans ce sens que j'ajouterai ma voix à celle de l'opposition car il est grand temps d'élire une Assemblée qui ne portera plus le poids des équivoques ni celui des illusions perdus. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schmittlein. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Raymond Schmittlein.** Monsieur le Premier ministre, tout a été dit, dans un sens comme dans l'autre, sur le problème avec lequel nous sommes confrontés maintenant.

En réalité, comme il ressort à l'évidence des rapports et des exposés des principaux orateurs, ce n'est point la nécessité, pour la France, de produire de l'uranium enrichi qui est aujourd'hui mise en cause. La motion de censure elle-même affirme la volonté de l'opposition de doter le pays d'une industrie atomique.

M. Dorey a écrit qu'une telle entreprise était le symbole du génie de notre nation, et M. René Schmitt a dit nettement que personne ne contestait la nécessité de Pierrelatte.

La motion de censure vise en termes non ambigus la force de frappe déjà acceptée par le Parlement il y a près de deux ans (*Protestations à droite et à l'extrême gauche*), qu'elle accuse d'être militairement illusoire et d'imposer au pays une charge sans rapport avec ses résultats.

C'est donc bien la politique européenne du Gouvernement qui est visée ici, par le biais des crédits transférés du secteur marine au secteur de l'usine de Pierrelatte.

Une fois de plus nous voyons se rallumer la vieille querelle des intégrationnistes et des partisans de l'Europe des Etats, et ce n'est pas le moindre de nos étonnements que de voir se rouvrir continuellement ce procès d'intention fait au Gouvernement.

Certes, on comprendrait l'acharnement que mettent certains à ce combat si la construction prudente de l'Europe politique que se propose votre Gouvernement devait empêcher l'établissement d'une Europe unie. Or, il se trouve que la voie dans laquelle vous nous engagez n'est nullement une impasse et que son terme peut n'être qu'une étape.

Même si nos adversaires sont convaincus que leur méthode est la meilleure, il leur faudra bien reconnaître que le problème porte non pas sur l'essentiel, mais seulement sur les voies et moyens. Ils seraient alors bien mal inspirés s'ils sacrifieraient justement l'essentiel à ce qui, pour eux, ne devrait être que l'accessoire. A un gouvernement qui prouve le mouvement en marchant, on ne fait point un croc-en-jambe sous prétexte qu'il ne marche pas assez vite.

Nous ne dirons pas non plus que la force de dissuasion que vous préparez est illusoire. Même si certains pouvaient penser en 1940, par exemple, que l'effort de la Finlande ou de la Grèce était illusoire, qui oserait prétendre aujourd'hui qu'au-delà de l'honneur leur sacrifiée n'a pas été le prix de l'indépendance ?

Enfin — et ceci mérite tout de même considération — la possession de l'arme nucléaire est, pour notre pays, la condition de l'entrée dans le club atomique. Pense-t-on que ce n'est pas là, aujourd'hui, le seul espoir qui reste d'un désarmement général ?

Notre collègue M. Maurice Faure a déclaré dans ce débat : il arrive un temps où un continent ne peut plus s'en remettre à un autre continent du soin de sa défense. Eh bien ! ce temps est arrivé. Cette force de frappe qu'on veut bien européenne mais non point nationale, qui la dégagera, qui l'organisera si une nation qui en a le droit, la possibilité et la volonté n'en prend pas elle-même l'initiative ?

Dans notre vieux continent, les uns ne peuvent se faire nos associés, d'autres n'en ont pas les moyens, d'autres encore n'ont ni les moyens ni l'envie, si bien que leur participation à l'entreprise de Pierrelatte ne se résoudrait sans doute pour le moment qu'à une peu alléchante participation aux frais. Cela n'empêche point d'ailleurs de leur poser la question.

Tout de même, on l'a dit, tout peut changer du jour où la Grande-Bretagne adhérerait à l'Europe, même si, au moins dans le futur immédiat, elle ne s'unit point à une Europe du type intégré qui lui ferait rompre des liens et des traditions séculaires. Qui peut douter cependant que les forces nationales conjuguées de la Grande-Bretagne et de la France ne constitueraient pas aussitôt le noyau d'une force atomique européenne, objet des vœux de certains ?

Monsieur le Premier ministre, le groupe de l'union de la nouvelle République a déjà approuvé les crédits de la force de dissuasion ; il a approuvé votre politique européenne, sage et prudente, et cependant si dynamique en face de l'immobilisme des derniers temps. Il ne refusera donc pas d'approuver aujourd'hui le transfert que vous demandez, donnant à cette approbation le même sens qu'il donne à l'ensemble du collectif budgétaire et des mesures sociales qu'il comporte.

Je tiens à souligner que nous donnons à notre approbation un caractère non point de résignation, mais au contraire d'enthousiasme pour une des entreprises les plus extraordinaires du temps présent qui réunit l'équipe la plus nombreuse et la plus qualifiée qui ait jamais été rassemblée en France,

sinon en Europe, au service d'un grand projet et pour laquelle les industries françaises les plus diverses ont apporté le témoignage de leur haute compétence, de leur esprit inventif et de la précision de leur travail en résolvant des problèmes qui ne leur avaient jusqu'à présent jamais été posés.

Si certains veulent encore maintenant tergiverser, poser des conditions et restaurer la primauté du verbe, nous pensons, quant à nous, qu'au commencement était l'action et nous vous félicitons de préparer pour le pays, dont les jeunes générations sont déjà passionnées pour l'énergie nouvelle, un avenir exaltant. (*Applaudissements\* à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul David.

**M. Jean-Paul David.** Mesdames, messieurs, aucun de mes amis ne figure parmi les signataires de la motion de censure, et j'avoue que, personnellement, si j'en avais eu connaissance avant qu'elle fût déposée, j'aurais demandé qu'on ajoutât au moins une petite phrase.

Je ne suis pas d'accord avec le précédent orateur qui a affirmé que tout était dit et qu'en conséquence les opposants à la partie militaire de l'opération de Pierrelatte n'ont pas réfléchi à un problème qui est peut-être posé un peu tardivement à l'heure actuelle, mais qui existe quand même depuis deux ans et qui n'a pas été résolu, même par M. le Premier ministre dans son discours.

Avant de terminer son propos M. le Premier ministre a déclaré : « Qui peut douter, en effet, du caractère résolulement défensif d'une force de dissuasion modeste comme celle que nous avons entreprise de créer ? Nul ne peut imaginer que la France jette demain des bombes atomiques sur un pays désarmé. Et quant à les jeter sans être attaqués sur la Russie soviétique, qui ne voit que ce serait nous condamner à mort ? »

Ce débat n'est pas clos et il reprendra certainement lors de l'examen du budget. Nous en serons comptables, nous tous qui sommes ici, dans les années à venir.

Dans le débat d'aujourd'hui, il n'a pas été répondu — ce qui fait que mes amis voteront la motion de censure — à la question qui peut se poser ainsi :

Tout le monde sait que, dans la mesure où nous créons une prétendue force de dissuasion, nous négligeons totalement la défense conventionnelle ; et que, comme en 1940, quand on pensait aux gaz, c'est peut-être avec des armes conventionnelles que nous serons attaqués par nos adversaires.

Si un jour nous sommes comptables des votes émis et des propos tenus ici, il faut quand même faire preuve de mesure. J'en appelle à ceux de nos collègues qui assistaient, il y a deux ans, à la commission de la défense nationale quand nous avons eu un débat très serré avec les trois chefs d'état-major. Si demain, avons-nous dit, vous êtes attaqués par la Russie — puisque c'est elle qui est citée par M. le Premier ministre — et si elle vous attaque avec trente ou quarante divisions cuirassées, que ferez-vous si vous avez votre force de dissuasion ? N'ayant rien d'autre à lui opposer, vous utiliserez cette force, c'est-à-dire vos deux ou trois premières bombes, que vous transporterez à 1.000 ou 1.500 kilomètres. Mais vous savez quelle sera la représaille. Vous aurez été un agresseur atomique, et vous êtes condamnés à l'être tant que vous n'aurez pas un armement traditionnel aussi puissant que celui de vos adversaires éventuels.

Voilà ce que vous ne voulez pas reconnaître et qui est pourtant l'aspect essentiel et décisif du problème de la défense nationale française. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'au moment où vous démontrez que vous pouvez donner éventuellement une destination militaire à l'usine de Pierrelatte, dans un avenir du reste assez éloigné, vous passez sous silence le fait que vous esamotez la défense nationale traditionnelle, alors que c'est peut-être sur ce point précis que se fera la décision si un jour vous êtes attaqués. Vous verrez alors quelle aura été votre responsabilité en refusant d'examiner ce problème.

Comme vous n'avez pas les moyens financiers de résoudre les deux problèmes en même temps, vous faites l'impasse sur une catégorie d'armes dont vous savez que vous ne pourrez jamais l'utiliser, sous peine de terribles représailles.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas vous suivre, toute la partie militaire du discours de M. le Premier ministre reposant simplement sur ce tout petit paragraphe que j'ai tenu à porter à l'attention de l'Assemblée. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Kir.

**M. Félix Kir.** Mes chers collègues, la séance d'aujourd'hui me laisse profondément triste.

Depuis trois heures de l'après-midi, on a uniquement parlé pour ainsi dire de préparation à la guerre. A quel point sommes-nous donc arrivés ? C'est à croire qu'on n'a pas encore compris que la mission de la France est toute différente.

Ce que nous cherchons tous, c'est la paix. Nous devons travailler pour la paix, d'autant que personne ne nous en veut.

**M. Jean-Pierre Profichet.** *Si vis pacem...*

**M. Félix Kir.** Je suis citoyen d'honneur de quinze nations. (*Sourires.*) J'en suis fier, parce que je sais que ces quinze nations éprises de paix se tournent du côté de la France, de cette France qui a fait ses preuves dans le passé, pour en voir surgir un rayon de paix, qu'il est de notre devoir et de notre tradition de projeter à travers le monde.

On a désigné certains adversaires éventuels. Je vous assure que les nations qu'on désigne ainsi ne nous en veulent pas du tout, qu'elles veulent rester en bons termes avec la France et participer à la prospérité générale.

Il est navrant d'avoir entendu de tels discours, humiliants pour ceux qui voient plus haut et plus loin que les contingences, les pétitions, les oppositions, les contradictions et les luttes.

La France, je l'ai dit, a fait ses preuves, puisque, au siècle dernier, elle a sauvé l'indépendance de quatre pays d'Europe. Eh bien ! la France est restée la France. Interrogez les populations de n'importe quelle région de chez nous, partout vous entendrez le même écho.

Nous estimons tous les hommes du Gouvernement, mais nous savons qu'ils ne sont pas libres de choisir et de défendre un programme ; qu'ils sont des exécutants, souvent avec tristesse et regret.

Dans ces conditions, il faut changer de programme, substituer au programme de guerre un programme de paix (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application de l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu au scrutin public à la tribune.

Je prie MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence et de ne venir voter, par délégation, qu'à l'appel du nom de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre Z.*)

Le scrutin va être annoncé dans le palais et sera ouvert dans cinq minutes.

**M. le président.** J'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin et qu'en conséquence seul le plot « P » enregistre les votes.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à deux heures trente minutes.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert le mardi 17 juillet, à une heure trente minutes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure : 241.

Pour l'adoption : 206.

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

En conséquence, les articles 45 et 46 et l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 1962 sont considérés comme adoptés dans le texte du Gouvernement modifié par les amendements votés par l'Assemblée nationale.

— 3 —

#### DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Dejean un rapport supplémentaire fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Sammarcelli tendant à la modification de certains articles du code électoral pour assortir de garanties supplémentaires l'exercice du droit de vote afin d'éviter la fraude électorale (n° 1413).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 1851 et distribué.

J'ai reçu de M. Le Bault de la Morinière un rapport fait au nom de la commission spéciale sur le projet de loi complémentaire à la loi d'orientation agricole (n° 1825).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1852 et distribué.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, mardi 17 juillet, à seize heures, première séance publique :

Vote, sans débat, du projet de loi n° 1532 étendant aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les dispositions législatives concernant les monuments historiques et relatives aux objets mobiliers. (Rapport n° 1831, de M. Joseph Perrin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 1397 portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière. (rapport n° 1796 de M. Marc Jaquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n° 1817 de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1818 de M. Delrez, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la Convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la cons-

truction du nouveau pont international Hendaye—Irun. (N° 1811 ; rapport n° 1834 de M. de Gracia, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du tunnel transpyrénéen d'Aragnouet à Bielsa et du protocole annexe à ladite convention. (N° 1812 ; rapport n° 1837 de M. Kaspereit, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi n° 1786 tendant à accélérer la mise en œuvre de travaux publics et notamment des autoroutes et à assurer la sécurité de la navigation aérienne. (Rapport n° 1849 de M. Hoguet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Avis n° 1836 de M. Kaspereit au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Suite de la discussion des propositions de loi : 1° de M. André Beauguitte (n° 290) concernant la réparation des dégâts occasionnés par les sangliers ; 2° de M. Comte-Offenbach (n° 1425) tendant à assurer aux agriculteurs la réparation des dégâts causés aux cultures par le gibier. (Rapport n° 1740 et rapport supplémentaire n° 1840 de M. Rousselot, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Eventuellement :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du nouveau pont international Hendaye—Irun. (N° 1811 ; rapport n° 1834 de M. de Gracia, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du tunnel transpyrénéen d'Aragnouet à Bielsa et du protocole annexe à ladite convention. (N° 1812 ; rapport n° 1837 de M. Kaspereit, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi n° 1786 tendant à accélérer la mise en œuvre de travaux publics et notamment des autoroutes et à assurer la sécurité de la navigation aérienne. (Rapport n° 1849 de M. Hoguet au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; Avis n° 1836 de M. Kaspereit au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Suite de la discussion des propositions de loi : 1° de M. André Beauguitte, n° 290, concernant la réparation des dégâts occasionnés par les sangliers ; 2° de M. Comte-Offenbach, n° 1425, tendant à assurer aux agriculteurs la réparation des dégâts causés aux cultures par le gibier. (Rapport n° 1740 et rapport supplémentaire n° 1840 de M. Rousselot, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1607, complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière (rapport n° 1839 de M. Mignot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1838 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à deux heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.

### Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 48 du règlement est convoquée par M. le président pour le mercredi 18 juillet 1962, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

### Nomination d'un membre d'un organisme extraparlémenaire.

Dans sa première séance du 16 juillet 1962, l'Assemblée nationale a nommé M. Van der Meersch membre du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale, en remplacement de M. Marcellin.

### Erratum

au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance du 12 juillet 1962.

Page 2423, 11. — Réparations des accidents survenus au cours des séances d'instruction militaire (L. n° 431), 2<sup>e</sup> colonne, paragraphe 2° de l'article unique. Lire ainsi ce paragraphe :

« 2° Aux militaires de la disponibilité et des réserves victimes d'accidents survenus, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1947, au cours des séances d'instruction ou d'information militaire, ou au cours d'instruction ou d'examen de préparation militaire, organisés sous la responsabilité de l'autorité militaire et auxquels ils participent bénévolement... »

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

Art. 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

14463. — 16 juillet 1962. — M. Jacques Feron demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques s'il peu lui confirmer que les indemnités de dommages de guerre, assimilées à des sinistres totaux, et reçues de l'Etat en vertu de l'ordonnance n° 58-1453 du 31 décembre 1958 (*Journal officiel* du 4 janvier 1959), complétant la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946, sont exonérées de l'impôt sur les sociétés par la décision ministérielle du 15 octobre 1947 (B. O. C. D. 1947, n° 7).

14464. — 16 juillet 1962. — M. Jacques Feron expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'une société a été constituée pour une durée de dix années, avec stipulation qu'elle continuera ensuite de plein droit pour une nouvelle période de dix ans et ainsi successivement tous les dix ans, à moins que l'un des associés ne manifeste, un au moins à l'avance, sa volonté

de faire cesser la société à l'expiration de la période décennale en cours. Il lui demande à quel droit d'enregistrement serait soumis l'acte aux termes duquel les associés décideraient de modifier les statuts en substituant à la durée actuelle, qui est pratiquement illimitée, une durée fixe, de cinquante ans, par exemple, à compter de l'acte modificatif.

16465. — 16 juillet 1962. — M. Lurie demande à M. le ministre de l'agriculture quel est le nombre de contrats passés entre les viticulteurs non coopérateurs et P. L. V. C. C. pour l'admission de leurs vins hors quantum aux stocks régulateurs : a) inférieurs à 100 hectolitres ; b) supérieurs à 100 hectolitres.

16466. — 16 juillet 1962. — M. de Préaumont demande à M. le ministre du travail quelles mesures ont été prises pour les bénéficiaires de pensions antérieurement servies par la caisse d'assurance vieillesse des industriels et commerçants de la région d'Alger.

16467. — 16 juillet 1962. — M. Frédéric-Dupont demande à M. le ministre de la construction les raisons pour lesquelles les façades des ministères des armées et des travaux publics n'ont pas été ravalés alors qu'il se trouvent situés dans une zone prévue par les règlements municipaux.

16468. — 16 juillet 1962. — M. Profichet signale à M. le ministre de l'éducation nationale que le décret portant statut des personnels d'intendance universitaire n'est pas encore paru. Il lui demande : 1° à quel point en est la préparation de ce décret ; 2° si ce texte ouvre la possibilité pour tous les attachés d'intendance d'atteindre les indices terminaux du corps, quel que soit l'établissement dans lequel ils exercent leurs fonctions ; 3° si l'échelonnement indiciaire sera tel que toutes les catégories de ce personnel, et en particulier les secrétaires d'intendance, bénéficieront d'une majoration de points à tous les échelons ; 4° si les personnels non logés dans l'établissement recevront une indemnité compensatrice.

16469. — 16 juillet 1962. — M. Corraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inconvénients résultant du retard apporté dans la publication du statut des personnels de l'orientation scolaire et professionnelle. Les techniciens faisant de plus en plus besoiin, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour favoriser leur recrutement et quelles directives il compte donner aux instituts pour assurer leur formation.

16470. — 16 juillet 1962. — M. Hostache demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'information s'il ne lui paraît pas anormal que, dans ses journaux parlés ou télévisés, la R. T. F., à l'exemple de certaines feuilles à sensation, donne à des crimes de droit commun, et à leurs suites judiciaires, une publicité d'autant plus regrettable qu'elle peut avoir une influence néfaste sur la jeunesse, et que les auditeurs ou téléspectateurs, à qui ces rubriques répugnent, n'ont pas, comme les lecteurs d'un journal, la possibilité de tourner la page.

16471. — 16 juillet 1962. — M. Kasperoff demande à M. le ministre du travail quelles mesures ont été prévues en matière de remboursement du trop-perçu par l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (U. R. S. S., A. F.) au détriment des médecins à employeurs multiples. Si l'arrêté du 26 février 1962 reconnaît, à ces assujettis, le droit de revenir au régime général à partir du 1<sup>er</sup> avril 1962, il n'est rien

prévu, par contre, pour les cotisations perçues, en excès, aux dépens de cette catégorie de salariés, pour l'année 1961 et le premier trimestre de 1962. Si les cotisations versées ont une valeur libératoire pour ceux qui les versent, il est anormal, par contre, que les caisses conservent plus que leur dû et il n'apparaît pas possible d'admettre, qu'à l'occasion d'un versement précompté, une administration prétende conserver plus que le maximum légalement fixé. Il lui demande s'il compte faire en sorte que les cotisations trop-perçues, par addition de cotisations à 4 p. 100, correspondant, en fait, pour la période précitée, à la perception d'une cotisation totale supérieure à 6 p. 100, soient remboursées, de façon à les ramener à ce taux maximum dans la limite du plafond.

16472. — 16 juillet 1962. — M. Garnier expose à M. le ministre de l'éducation nationale qu'un instituteur public, mis en congé pour convenances personnelles du 1<sup>er</sup> novembre 1921 au 30 septembre 1924, puis détaché par le ministère de l'éducation nationale auprès d'un établissement industriel privé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1924, pour y exercer des fonctions d'enseignement (art. 33 de la loi du 30 décembre 1913) a été, de ce fait, tenu de faire les versements pour pension civile pendant toute la durée de son détachement. Son détachement a pris fin le 1<sup>er</sup> avril 1947, date à laquelle il a demandé sa mise à la retraite avec jouissance différée. Mais, pendant son détachement, et depuis la fin de celui-ci (1<sup>er</sup> avril 1947) son traitement, payé uniquement par la société industrielle qui l'employait, a été soumis aux versements obligatoires à la sécurité sociale. Il lui demande si ce fonctionnaire, retraité de l'éducation nationale, pourra, à partir du 29 décembre 1962, date à laquelle il aura atteint l'âge de soixante-cinq ans, cumuler les arrérages de sa pension civile avec ceux d'une pension de la sécurité sociale.

16473. — 16 juillet 1962. — M. Riouaud expose à M. le ministre de la santé publique et de la population que, malgré le changement d'appellation des bureaux de bienfaisance, devenus bureaux d'aide sociale, les méthodes en usage dans ces organismes sont restées à peu près semblables à celles qui existaient à l'origine. Il serait cependant souhaitable qu'un climat nouveau soit institué dans ces organismes, grâce à un ensemble de réformes de structures et de méthodes. Il conviendrait notamment de prévoir une représentation des associations de personnes âgées aussi bien dans les bureaux d'aide sociale que dans les commissions chargées d'examiner les dossiers des candidats à la carte d'économiquement faibles, à l'allocation de loyer et à la majoration spéciale pour aide constante d'une tierce personne. L'activité des bureaux d'aide sociale devrait se faire en collaboration étroite avec les associations de vieillards. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'apporter au fonctionnement des bureaux d'aide sociale le renouvellement qui s'impose pour leur permettre de remplir pleinement leur rôle.

16474. — 16 juillet 1962. — M. Bin expose à M. le ministre de l'Intérieur que l'arrêté du 5 novembre 1959 fixant les échelles indiciaires susceptibles d'être attribuées aux titulaires des emplois communaux prévoit, pour les ouvriers professionnels de première ou de deuxième catégorie, un échelon exceptionnel (indice 280 ou 305), lequel n'est accessible qu'à 25 p. 100 de l'effectif des ouvriers professionnels et seulement lorsque l'emploi de chef d'équipe n'existe pas. Certains services techniques municipaux comportent à peu près tous les corps de métiers (maçons, peintres, couvreurs, serruriers, etc.), et chaque corps de métier forme une équipe dont quelques-unes seulement ont à leur tête un chef. Il lui demande si, dans ces conditions, il convient de considérer l'emploi de chef d'équipe d'une façon générale pour l'ensemble des services techniques, auquel cas les ouvriers professionnels 1 ou 2 quel que soit leur métier ne pourraient bénéficier de l'échelon exceptionnel, ou bien si l'on doit estimer que les ouvriers professionnels appartenant à une équipe n'ayant pas à sa tête de chef (soit chef peintre ou chef maçon par exemple) peuvent bénéficier de l'échelon exceptionnel.

**16475.** — 16 juillet 1962. — **M. Blin** expose à **M. le ministre du travail** que dans sa réponse à sa question écrite n° 12472, donnée le 21 avril 1962, **M. le ministre des finances et des affaires économiques** a précisé que les sommes allouées à un fonctionnaire retraité agréé par le ministère du travail comme enquêteur assermenté, en matière d'enquête sur les accidents du travail, présentent le caractère d'émoluments publics au sens du décret du 11 juillet 1955 et doivent par suite être également soumises à la réglementation du cumul, une fraction de ces sommes égale à 20 p. 100 étant forfaitairement considérée comme représentative de frais pour l'application des règles de cumul de pension et de rémunération et déduite à ce titre du montant des émoluments à retenir pour le calcul des suspensions dont les pensions des intéressés seraient éventuellement passibles. Or, dans la lettre de **M. le ministre du travail** n° 330640 du 12 février 1953, 4<sup>e</sup> bureau, il est déclaré qu'à la suite des correspondances échangées entre les services du ministère du travail et les services du ministère des finances, il a été admis par ces derniers que les dispositions du code des pensions visant le cumul des pensions et des traitements ne sont pas applicables aux fonctionnaires retraités qui ont reçu l'agrément du ministre du travail et de la sécurité sociale pour effectuer l'enquête prévue en matière d'accident du travail par l'article 26 de la loi du 30 octobre 1946. Il semble bien que les instructions contenues dans cette lettre n'ont pas été rapportées et qu'elles sont toujours applicables. Il lui demande ce qu'il en est exactement des instructions contenues dans cette lettre et, si elles sont toujours en vigueur, quelles mesures il envisage de prendre afin de faire cesser la contradiction qui existe entre ces instructions et la réponse de **M. le ministre des finances** à la question écrite n° 12472 susvisée.

**16476.** — 16 juillet 1962. — **M. Dorey** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les communes ont la faculté de financer leurs dépenses de voirie soit par des centimes de voirie, soit par des centimes ordinaires. Cependant, les centimes de voirie semblent seuls retenus comme critère des charges des communes, lors de l'attribution des subventions pour construction ou amélioration de chemins. Il lui demande si les instructions ne devraient pas prescrire désormais de retenir, comme critère des charges, non plus les centimes de voirie, mais les dépenses de voirie figurant aux derniers comptes administratifs.

**16477.** — 16 juillet 1962. — **M. Maurice Schumann** expose à **M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur** que les greffiers des tribunaux de commerce envoient systématiquement à tous les artisans inscrits au registre des métiers une circulaire leur précisant que ladite inscription sera nulle et non avenue à partir du 15 juillet ; que l'inscription au nouveau répertoire des métiers est dénuée de tout effet juridique et qu'ils sont dans l'obligation de s'inscrire au registre du commerce. Il lui demande s'il est bien d'accord avec cette interprétation.

**16478.** — 16 juillet 1962. — **M. Noël Barrot** appelle l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur la situation inquiétante de nombreux services ruraux de transports de voyageurs par autocars, victimes de la concurrence toujours aggravée des voitures particulières. Le refus de les exonérer de la taxe sur les prestations de services — comme le sont déjà les transports de marchandises — de leur attribuer du carburant détaxé, ainsi que la difficulté d'obtenir dans certains départements l'octroi de subventions contrôlées aux services indispensables, dont l'exploitation est déficitaire, les condamne à une prochaine disparition, qui sera durement ressentie dans les campagnes. L'argument suivant lequel de telles mesures comporteraient des dangers d'extension ne paraît pas suffisant pour justifier le maintien de la situation actuelle. Il lui demande s'il envisage de faire procéder rapidement à un examen approfondi de toutes les solutions financières et fiscales capables d'apporter une amélioration efficace à l'exploitation des entreprises en cause.

**16479.** — 16 juillet 1962. — **M. Barnaudy** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que le retard apporté à la publication du statut des personnels de l'Orientation scolaire et professionnelle, élaboré en 1961, a des conséquences profondément regrettables. Les personnels de l'O. S. P., dont les effectifs sont insuffisants, se trouvent dans l'obligation de répondre par la négative à un nombre toujours croissant de demandes d'interventions formulées par les familles, les chefs d'établissements et de nombreux éducateurs. Alors que les besoins de personnels se font ainsi sentir de plus en plus vivement et qu'ils ont été estimés officiellement à plus de 2.000 spécialistes, l'absence de statut empêche le recrutement des instituts de formation. Le décret du 8 août 1961 portant reclassement des personnels d'O. S. P. prévoyait d'ailleurs expressément la parution de ce statut, l'amélioration indiciaire accordée ayant été prévue « en attente d'un nouveau statut en voie d'élaboration ». Il lui demande s'il n'envisage pas de prendre toute disposition utile afin que le statut de ces personnels soit publié à bref délai.

**16480.** — 16 juillet 1962. — **M. Charpentier** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, qu'en vertu de l'article 774-II du code général des impôts (dans la rédaction prévue par l'article 58 de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959) pour la perception des droits de mutation par décès, il est effectué un abattement de 30.000 nouveaux francs sur la part de chaque frère ou sœur célibataire ou veuf, à la double condition, qu'il soit au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les cinq années ayant précédé le décès. Il appelle son attention sur le cas particulier de deux sœurs célibataires âgées de plus de 50 ans, vivant en commun depuis de nombreuses années, qui envisage de se retirer ensemble dans une maison de retraite et lui demande si, en cas de décès de l'une d'elles, la survivante pourra prétendre au bénéfice de l'abattement prévu à l'article 774-II susvisé.

**16481.** — 16 juillet 1962. — **M. Rault** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que certaines anomalies peuvent être relevées dans les décisions qui interviennent au sujet de l'attribution des bourses nationales d'enseignement aux enfants des exploitants agricoles. Il lui demande sur quels critères s'appuient les commissions chargées d'examiner les dossiers pour prendre leur décision et s'il ne lui paraît pas utile de publier les règles servant de base pour l'étude des dossiers présentés par les familles rurales.

**16482.** — 16 juillet 1962. — **M. Legaret** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** qu'en raison des événements d'Algérie, et en particulier de ces dernières semaines à Oran, des enfants restent orphelins, leurs parents ayant été assassinés dans des conditions dramatiques et souvent sous leurs yeux. Il lui demande ce qui est prévu pour ces enfants, s'ils ont droit au titre de pupilles de la nation et dans quelles conditions ils peuvent revendiquer ce titre.

**16483.** — 16 juillet 1962. — **M. Legaret** expose à **M. le ministre des armées** qu'en raison des événements d'Algérie, et en particulier de ces dernières semaines à Oran, des enfants restent orphelins, leurs parents ayant été assassinés dans des conditions dramatiques et souvent sous leurs yeux. Il lui demande ce qui est prévu pour ces enfants, s'ils ont droit au titre de pupilles de la nation et dans quelles conditions ils peuvent revendiquer ce titre.

**16484.** — 16 juillet 1962. — **M. Maurice Faure** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes de l'article 740 du code général des impôts : « Pour la liquidation et le paiement des droits sur les mutations à titre gratuit, les immeubles, quelle que soit leur nature, sont estimés d'après leur valeur vénale

réelle à la date de la transmission, d'après la déclaration détaillée et estimative des parties... ». Il lui expose le cas suivant : après le décès de son mari, madame X... a déposé la déclaration régulière de la succession recueillie par elle en qualité de légataire universelle en toute propriété. L'actif de cette succession se composait principalement d'un appartement propre au mari, habité par le défunt et son épouse. Cet appartement a été évalué en tenant compte qu'au moment du décès il était occupé. Or, l'inspecteur de l'enregistrement du lieu de situation de l'immeuble prétend rehausser cette évaluation sous le prétexte que du moment que l'appartement, à l'époque du décès, n'était habité que par le défunt et son épouse, on doit calculer sa valeur comme étant libre de toute occupation, ce qui revient à peu près à doubler le chiffre porté dans la déclaration de succession, le prix de vente des appartements libres étant couramment le double de celui des appartements occupés. Toutefois, des renseignements qui nous sont parvenus, il paraît résulter que l'administration considère, en général, que, dans le cas cité, l'immeuble est en état d'occupation et que sa valeur doit être déterminée en conséquence. Cette position, qui paraît plus conforme à l'équité, n'étant pas celle de tous les services de l'administration de l'enregistrement, on aboutit à cette situation paradoxale que, selon le lieu de situation des immeubles recueillis dans des conditions susénoncées, l'impôt dû, sur des immeubles semblables, pourra présenter des différences allant du simple au double. Il lui demande s'il n'envisage pas : 1<sup>o</sup> de faire décider que les immeubles occupés, au moment du décès, par le défunt et son épouse ou ses héritiers doivent être, pour leur évaluation, considérés comme étant occupés ; 2<sup>o</sup> de toutes manières, de faire uniformiser la doctrine de l'administration en cette matière ; 3<sup>o</sup> en attendant qu'une instruction ou une circulaire soit publiée à ce sujet, d'inviter les agents de l'administration à ne pas adresser de réclamation et à stopper toutes les procédures qui auraient déjà été engagées tendant à rehausser l'évaluation des immeubles répondant aux conditions ci-dessus.

16485. — 16 juillet 1962. — M. Lacaze indique à M. le ministre des travaux publics et des transports qu'il a pris connaissance, au Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, du 7 juillet 1962, de la réponse à la question écrite qu'il lui avait posée le 22 mai 1962 sous le n° 15614. Il lui rappelle que sa « question » comprenait deux parties. A la première visant la suite donnée à l'établissement d'une digue allant de la Grande-Côte à la Coubre, il a été répondu que cette digue n'aurait pu avoir aucune action de protection contre l'érosion de la côte Sud, et qu'il n'avait pas été donné suite au projet de construction. Il est précisé dans le corps de la réponse que « le comblement naturel de Bonne-Anse » a « permis d'obtenir sans réalisation d'ouvrage, l'objectif envisagé ». Il ne semble pas que ce résultat ait été atteint, puisque d'après la réponse elle-même, la régression « vers le Nord de la pointe de Palmyre » amorcée dès 1853, continue. Le fait que cette régression par érosion soit « largement compensée par des atterrissements » à Bonne-Anse est peut-être intéressant sur le plan national, dans la mesure où le territoire français s'accroît à Bonne-Anse plus qu'il ne régresse à Palmyre. Mais il n'en est pas moins vrai que les propriétaires de la région de Palmyre ont vu leur propriété disparaître par érosion sans aucune compensation. Il lui demande : 1<sup>o</sup> quelle est la superficie des « atterrissements » dans la région de Bonne-Anse depuis la levée du cadastre en 1830 ; 2<sup>o</sup> à qui ils ont profité : l'Etat ou les propriétaires particuliers, et dans ce cas leur nombre ; 3<sup>o</sup> quelle est la superficie des « régressions » dans la région de Palmyre depuis la levée du cadastre en 1830 ; 4<sup>o</sup> au détriment de qui : de l'Etat ou des particuliers, et dans ce cas leur nombre ; 5<sup>o</sup> quelles mesures il compte prendre pour que le bonheur des uns ne fasse pas le malheur des autres ; 6<sup>o</sup> si l'opinion qu'il exprime dans sa réponse du 6 juillet, que l'érosion « ne peut être imputée à d'éventuels changements de régime résultant de l'ouverture de la passe de l'Ouest en 1930 » est une opinion unanime et, sinon, par quelles autorités scientifiques elle est soutenue et par quelles autorités scientifiques elle est combattue ; 7<sup>o</sup> quelle avait été la superficie de la régression à la Palmyre entre la levée du cadastre en 1830 et l'ouverture de la passe de l'Ouest en 1930, et quelle a été la superficie de la régression depuis 1930.

16486. — 16 juillet 1962. — M. Rossi expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'un cafetier, titulaire et exploitant d'une grande licence, s'est porté adjudicataire d'un fonds de commerce de café, restaurant-dancing, également à grande licence, dépendant d'une fallite. Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 29 du code des débits de boissons, qui interdit à toute personne physique ou morale sous peine d'amendes fiscales et de droit commun, sans préjudice de la fermeture de l'établissement, la possession ou l'exploitation de plus d'un débit de boissons des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégorie, et en vue de bénéficier de la réduction à 1,40 p. 100 du taux du droit de mutation édictée par le décret n° 55-570 du 20 mai 1955 (art. 1121 bis du C. G. I.), l'adjudicataire s'est engagé à transformer l'exploitation en débit de 1<sup>re</sup> catégorie ou encore en tout autre commerce de son choix. A l'expiration du délai de six mois prescrit par la loi, la conversion prescrite n'avait pas été effectuée, l'établissement acheté étant toujours fermé et inexploité, ensuite de quoi l'adjudicataire du fonds est recherché en paiement du droit de mutation au taux plein. Etant donné que les dispositions législatives ou réglementaires sus-rappelées ont pour objet de favoriser et d'accélérer la suppression des débits de boissons à grande licence ; qu'en subordonnant l'application du taux réduit à une conversion de l'exploitation, le législateur a voulu que l'acquéreur témoigne d'une manière tangible et irréversible de sa renonciation définitive à la possession et à l'exploitation d'une grande licence — à preuve la disposition suivant laquelle (art. 1121 bis, 2<sup>e</sup> alinéa) l'avantage fiscal devient caduc dans le cas d'une infraction à la législation des débits de boissons, commise par le concessionnaire dans le délai de trois ans ; que dès lors, on conçoit mal qu'un acte, qui a pour effet la suppression immédiate et définitive d'un débit de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> catégorie, ne bénéficie pas de la même faveur qu'une conversion d'exploitation à terme et délai de six mois, le vœu de la loi étant dans ce cas plus que parfaitement rempli ; il lui demande s'il n'estime pas opportun en attendant — ce qui paraît souhaitable — que le problème soit réglé par la voie législative, de donner les instructions utiles afin que ne soit pas poursuivie, dans le cas de l'espèce, la réclamation d'un complément de droit.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 16 juillet 1962.

### SCRUTIN (N° 191)

Sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution,

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure ..... 241  
 Pour l'adoption..... 206

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### Ont voté pour (I) :

|                     |                    |                 |
|---------------------|--------------------|-----------------|
| MM.                 | Blagil.            | Camino.         |
| Attières (d').      | Bilhères.          | Cance.          |
| Albert-Soré (Jean)  | Billaux.           | Carville (de).  |
| Alduy.              | Blin.              | Cassagne.       |
| Arrighi (Pascal).   | Bonnet (Georges)   | Cathala.        |
| Ballauger (Robert). | Boscary-Monservin. | Ceriniolacc.    |
| Barnaudy.           | Bosson.            | Chanderuagor.   |
| Barrot (Noël).      | Boudet.            | Charpentier.    |
| Baudis.             | Bouillot.          | Houlard.        |
| Bayot.              | Bourgeois (Pierre) | Charvet.        |
| Bayou (Raoul).      | Bourne.            | Chauvel.        |
| Béchar (Paul).      | Brice.             | Clanens.        |
| Bénaud (Jean).      | Brocas.            | Colinet.        |
| Béraudler.          | Burlet.            | Colloff.        |
| Bergasse.           | Cailland.          | Commenay.       |
|                     | Callmer.           | Conte (Arthur). |

|                     |                              |                             |  |
|---------------------|------------------------------|-----------------------------|--|
| Coste-Floret (Paul) | Guitton (Antoine)            | Petit (Engene-<br>Claudius) | <p><b>Ont délégué leur droit de vote :</b><br/>(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)</p> <p>MM. Alduy à M. Vals (maladie).<br/>Arrighi (Pascal) à M. Baylot (assemblées européennes).<br/>Barnaud à M. Ulrich (maladie).<br/>Béclard (Paul) à M. Baycu (maladie).<br/>Brice à M. Thomazo (maladie).<br/>Burlot à M. Fourmond (maladie).<br/>Calland à M. Bénard (Jean) (événement familial grave).<br/>Carville (de) à M. Hénauld (maladie).<br/>Cernolacce à M. Canec (maladie).<br/>Conte (Arthur) à M. Bourgeois (Pierre) (maladie).<br/>Coste-Floret (Paul) à M. Raymond-Clergue (événement familial grave).<br/>Darras à M. Darchilcourt (maladie).<br/>Mme Delable à M. Gauthier (maladie).<br/>MM. Denvers à M. Duchâteau (maladie).<br/>Devemy à M. Thibault (maladie).<br/>Dixmier à M. Godonnèche (maladie).<br/>Evrard (Just) à M. Deraney (maladie).<br/>Fouchier à M. Sallard du Rivault (maladie).<br/>Fraissinet à M. Bergasse (événement familial grave).<br/>Guthmuller à M. Boudet (maladie).<br/>Hersant à M. Juskiewski (maladie).<br/>Lacaze à M. Sy (maladie).<br/>Le Pen à M. Lacoste-Lareymondie (événement familial grave).<br/>Marie (André) à M. Lebas (maladie).<br/>Mayer (Félix) à M. Lux (maladie).<br/>Mercier à M. Poignant (maladie).<br/>Monnerville à M. Mazurier (maladie).<br/>Montesquieu (de) à M. Brocas (maladie).<br/>Muller à M. Schmitt (René) (maladie).<br/>Padovani à M. Pavot (maladie).<br/>Péris à M. Debray (maladie).<br/>Pic à M. Privat (Charles) (maladie).<br/>Poutier à M. Cathala (maladie).<br/>Roçlore à M. Japiot (maladie).<br/>Rossi à M. Palméro (maladie).<br/>Schaffner à M. Privat (événement familial grave).<br/>Schuman (Robert) à M. Delrez (maladie).<br/>Seltlinger à M. Rombeant (maladie).<br/>Sicard à M. Rousseau (maladie).<br/>Sourbel à M. Turroques (maladie).<br/>Tardieu à M. Caillemer (maladie).<br/>Thomas à M. Dutheil (maladie).<br/>Thorez (Maurice) à M. Ballanger (Robert) (maladie).<br/>Trellin à M. Laurent (maladie).<br/>Var à M. Regaudie (maladie).<br/>Vayron (Philippe) à M. Lefèvre d'Ornesson (maladie).</p> <p>(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.</p> |
| Coulon.             | Guthmuller.                  | Pic.                        |  |
| Crucis.             | Hénauld.                     | Picard.                     |  |
| Darchilcourt.       | Hersant.                     | Pierrebourg (de).           |  |
| Darras.             | Huillard.                    | Pitbet.                     |  |
| David (Jean-Paul).  | Hubel.                       | Pinoteau.                   |  |
| Debray.             | Jacquet (Michel)             | Polgnant.                   |  |
| Dejean.             | Japiot.                      | Poudevigne.                 |  |
| Mme Delable.        | Jarrosson.                   | Poutier.                    |  |
| Delactenal.         | Joyon.                       | Privat (Charles).           |  |
| Delbecque.          | Junot.                       | Privet.                     |  |
| Delésaille.         | Juskiewski.                  | Raymond-Clergue.            |  |
| Delrez.             | Kir.                         | Regaudie.                   |  |
| Denis (Ernest).     | Lacaze.                      | Régaigne.                   |  |
| Denvers.            | Lacoste-Lareymondie<br>(de). | Roblehon.                   |  |
| Deraney.            | Lacroix.                     | Roche-Defrance.             |  |
| Deschizeux.         | Laffin.                      | Rochet (Waldeck).           |  |
| Deshors.            | Lamberl.                     | Roclore.                    |  |
| Desouches.          | Larue (Tony).                | Rombeaut.                   |  |
| Devemy.             | Laurent.                     | Rossi.                      |  |
| Devèze.             | Lebas.                       | Rousseau.                   |  |
| Dieras.             | Leenhardt (Francis)          | Salienave.                  |  |
| Diligent.           | Lefèvre d'Ornesson           | Sallard du Rivault.         |  |
| Dixmier.            | Legaret.                     | Schaffner.                  |  |
| Domenech.           | Legendre.                    | Schmitt (René).             |  |
| Dorey.              | Lejeune (Maxi).              | Schuman (Robert).           |  |
| Doublet.            | Le Pen.                      | Seltlinger.                 |  |
| Douzans.            | Le Roy Ladurie               | Sicard.                     |  |
| Bronne.             | Lolive.                      | Simonnet.                   |  |
| Buchâteau.          | Longequeue.                  | Sourbet.                    |  |
| Ducos.              | Lux.                         | Sy (Michel).                |  |
| Dumortier.          | Marie (André).               | Sztgett.                    |  |
| Durroux.            | Mayer (Félix).               | Tardieu.                    |  |
| Duthell.            | Mazurier.                    | Thibault (Edouard).         |  |
| Ebrard (Guy).       | Médecin.                     | Thomas.                     |  |
| Evrard (Just).      | Méthalgnierle.               | Thomazo.                    |  |
| Fabre (Henri).      | Mereier.                     | Thorez (Maurice).           |  |
| Faulquier.          | Mignot.                      | Trébosc.                    |  |
| Faure (Maurice).    | Miriot.                      | Trellin.                    |  |
| Féron (Jacques).    | Mollet (Guy).                | Trémollet de Villers.       |  |
| Forast.             | Monnerville (Pierre).        | Turc (Jean).                |  |
| Fouchier.           | Montagne (Rémy).             | Turroques.                  |  |
| Fourmond.           | Montalal.                    | Ulrich.                     |  |
| Fraissinet.         | Montet (Engène).             | Valenin (Jean).             |  |
| Frédérie-Dupont.    | Montesquieu (de).            | Vais (Francis).             |  |
| Fulehron.           | Motte.                       | Var.                        |  |
| Gabelle (Pierre).   | Muller.                      | Vaschetti.                  |  |
| Gauthier.           | Nilès.                       | Vayron (Philippe)           |  |
| Gernez.             | Orvoën.                      | Véry (Emmanuel).            |  |
| Godonnèche.         | Padovani.                    | Villeneuve (de).            |  |
| Grandmalson (de).   | Palméro.                     | Villon (Pierre).            |  |
| Grasset-Morel.      | Pavoi.                       | Vitet (Jean).               |  |
| Grenier (Fernand).  | Péris.                       | Yrissou.                    |  |
| Guillain.           |                              |                             |  |

Ce numero comporte le compte rendu intégral des deux séances  
du lundi 16 juillet 1962.

1<sup>re</sup> séance: page 2481. — 2<sup>e</sup> séance: page 2505.

**PRIX 0.50 NF**